



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE ET PROTECTION  
DU MILIEU AQUATIQUE

# GUIDE DE PÊCHE DU MAINE-ET-LOIRE

ÉDITION  
**2026**



Retrouvez nos actualités sur [www.fedepeche49.fr](http://www.fedepeche49.fr)

ou suivez-nous sur :

# EN MAINE-ET-LOIRE, LE DÉPARTEMENT PRÉSERVE SES RIVIÈRES !

**POUR PROTÉGÉR LES POISSONS MIGRATEURS,  
13 AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS EN 6 ANS**

Découvrez-les !



[EAU.MAINE-ET-LOIRE.FR](http://EAU.MAINE-ET-LOIRE.FR)



© Département de Maine-et-Loire | photo : Karel Deut | barrage de Montreuil-Juigné, travaux 2025



## Édito

« Amies pêcheuses, amis pêcheurs,

L'année 2025 a été marquée par une météo très contrastée : un printemps arrosé, favorable à la remise en eau des habitats et à la reproduction de nombreuses espèces, comme les cyprinidés et le brochet, suivi d'un été sec avec des baisses d'oxygène et des niveaux d'eau faibles sur certains secteurs. Ces variations rappellent la fragilité de nos milieux aquatiques face au changement climatique.

Malgré ce contexte, l'année a été riche et dynamique pour la pêche et la protection de nos milieux aquatiques. Avec près de 37 000 cartes de pêche vendues, le Maine-et-Loire confirme sa place de premier département de France en nombre d'adhérents, reflet de l'attractivité croissante de notre loisir et de la confiance que les pêcheurs nous accordent. Ces résultats sont le fruit de l'engagement constant de notre réseau associatif et de nos bénévoles, qui donnent de leur temps.

Parmi les événements majeurs de l'année, l'acquisition de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé occupe une place centrale. Ce site, que la Fédération louait depuis plusieurs décennies, est désormais pleinement notre propriété. À la fois lieu pédagogique et structure piscicole, il permet de renforcer nos actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et de valorisation du patrimoine aquatique auprès du public.

Notre équipe d'animation a connu une belle saison, avec près de 7 300 personnes sensibilisées : scolaires, centres de loisirs, familles et jeunes pêcheurs. Tous ont pu profiter d'ateliers variés mêlant initiation à la pêche, découverte de la faune aquatique et respect du milieu naturel. L'année 2025 a aussi vu le lancement des clubs nature et pêche

fédéraux, qui ont permis aux jeunes d'approfondir différentes thématiques, de la pêche aux leurres à la connaissance des écosystèmes aquatiques.

Le Junior Fishing Tour a continué de mobiliser la jeunesse, avec de très bons résultats pour nos jeunes pêcheurs : troisième place à la finale du Junior Fishing Tour Coup (catégorie Junior) et quatrième place à la finale du Junior Fishing Tour Leurres (catégorie Junior). Ces performances sont une véritable fierté pour notre réseau associatif.

Le service police de la pêche et réglementation a poursuivi son travail de terrain, en continuant à recenser les baux des AAPMAs sur le domaine privé. Il a aussi mené des actions de contrôle et de prévention, avec l'appui des gardes pêche particuliers, des polices municipales et de la gendarmerie nationale, garantissant ainsi le respect des règles et la protection de nos milieux. Le service technique a, quant à lui, accompagné syndicats de rivières et collectivités à travers des projets structurants : restauration de milieux, inventaires piscicoles, conseils et suivis techniques, indispensables pour préserver la qualité de nos cours d'eau et la diversité des habitats aquatiques.

L'année 2026 s'annonce comme une étape importante pour nos AAPMAs, avec le renouvellement des conseils d'administration prévu au dernier trimestre. Le bénévolat, bien que demandant du temps et de l'engagement, reste au cœur de notre modèle et de l'avenir de notre loisir. Chaque participation, même modeste, compte pour garantir la pérennité de la pêche associative dans le département.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison de pêche 2026, placée sous le signe du plaisir, de la convivialité et du respect de nos milieux naturels ».

**Bernard MERLIN**  
Président de la Fédération de Maine-et-Loire  
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Conception : Jocelyn DROCHON  
Rédacteur : Jocelyn DROCHON

Directeur de publication : Bernard MERLIN

Photothèque : Fédération de pêche 49,  
Erwan Balanca et FNPF

Éditeur : Fédération de Maine-et-Loire pour  
la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

# Camping \*\*\* Les Portes de l'Anjou



9 rue du Camping, 49430 Durtal  
02.41.76.31.80 - contact-camping@lesportesdelanjou.com - www.lesportesdelanjou.com



Pêche en direct du camping sur Le Loir



## Sommaire

### La réglementation de la pêche

- 6 Cartes de pêche
- 8 Prendre sa carte de pêche, un acte militant !
- 9 Comment est réparti l'argent de votre carte de pêche ?
- 10 Entente Halieutique du Grand Ouest (E.H.G.O.)
- 11 Comment obtenir sa carte de pêche
- 12 Où acheter sa carte ?
- 16 Dates d'ouverture
- 17 Tailles de captures et quotas
- 18 Horaires légaux de pêche
- 20 Pêche en aval des ouvrages
- 22 Réserves annuelles
- 24 Réserves spécifiques
- 26 Pêche de l'anguille
- 29 Civisme du pêcheur
- 30 Pêche de la carpe de nuit
- 31 Il est interdit de pêcher avec...
- 32 Ce qu'il faut savoir !
- 33 Pêche des écrevisses

### Les parcours de pêche

- 36 La Loire et le Thouet
- 38 L'Authion et le Lathan
- 40 La Sarthe et le Loir
- 42 L'Aubance, le Layon et l'Hyrôme
- 44 La Mayenne, l'Oudon et la Maine
- 46 La Sèvre Nantaise, la Moine et l'Evre
- 48 La carte interactive
- 49 Les plans d'eau
- 52 Les pontons partagés
- 54 Les cales de mise à l'eau
- 56 Parcours carpe de nuit
- 57 Silure à la recherche, du poisson record
- 58 L'aspe, une pêche d'adrénaline !
- 59 Le feeder, à la recherche de beaux poissons
- 60 Pêche des écrevisses
- 61 Street-fishing, la pêche en ville !
- 62 Pêche au coup en famille
- 63 Pêche en float tube

### La Fédération et ses AAPMAs

- 64 La Fédération
- 65 La Maison Pêche Nature
- 66 Les animations pêche
- 67 Les animations nature
- 68 Les Ateliers Pêche Nature (APN)
- 70 Junior Fishing Tour Coup et Leurres
- 71 Challenge Anjou Carnassiers
- 72 Travaux de restauration sur le Pont Rame
- 73 Suivis thermiques sur l'Evre
- 74 La Maille d'Anjou
- 76 Hébergements pêche
- 78 Nouveaux parcours de pêche labellisés
- 81 Partenariat avec des guides de pêche
- 82 Police de la Pêche
- 84 Pêcheurs, sentinelles des cours d'eau

## Que me faut-il pour pêcher ?

Il me suffit d'acheter ma carte de pêche et d'avoir l'autorisation de celui qui détient le droit de pêche.

En Maine-et-Loire, la carte de pêche donne le droit de pêcher sur tous les cours d'eau et plans d'eau gérés par une association de pêche (AAPMAs).

MA CARTE DE PÊCHE  
EST PERSONNELLE  
ET INCESSIBLE.

Le port de la carte sur soi est obligatoire lors de l'action de pêche. Elle est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (excepté les cartes "hebdomadaire" et "journalière").

Enfin, le timbre (C.P.M.A. + redevance) n'est dû qu'une seule fois pour toute la France.



AVEC MA CARTE,  
J'ADHÈRE À  
UNE ASSOCIATION.

Votre carte de pêche fait de vous un membre actif d'une Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA). Apportez-lui votre soutien en participant à son Assemblée Générale, à ses actions d'entretien de rivière ou à son Atelier Pêche Nature !

# Cartes de pêche

## Cartes annuelles

### Carte « Personne majeure » 87 €

En première catégorie : 1 ligne montée sur canne munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).

En seconde catégorie : 4 lignes montées sur cannes (avec ou sans moulinet) munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).

Donne également le droit de pêcher à une ligne, y compris au lancer, sur tous les cours d'eau et plans d'eau du domaine public de France.

• **Carte automne** : le tarif de la carte « Personne Majeure » passera à 43,50 € à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026. Elle offrira la possibilité de pêcher jusqu'au 31 décembre 2026.

### Carte « Interfédérale » 114 €

- Même droit que la carte « Personne Majeure »
- Valable dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E.

### Carte « Découverte femme » 42 €

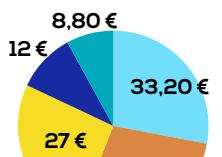
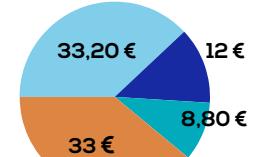
En première ou deuxième catégorie : pêche à une ligne montée sur canne munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances, 1 carafe à vairons (2L maximum). **Réciprocité valable dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E.**

### Mensualisez le paiement de votre carte de pêche

Deux solutions s'offrent à vous pour faciliter le paiement de votre carte de pêche :

- avec Oney, réglez votre carte pêche en plusieurs mensualités. Toutes les informations sur ce moyen de paiement sont consultables sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr) (rubrique « Infos pratiques »)
- payez votre carte de pêche avec des chèques vacances. Rendez-vous sur la rubrique « Infos pratiques » sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr). Les différentes étapes à suivre vous sont expliquées.

## RÉPARTITION DES COTISATIONS



- AAPPMA
- Fédération
- FNPF
- Agence de l'eau
- EHGO

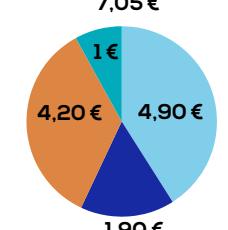
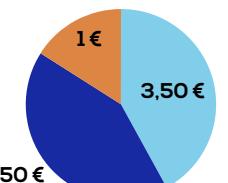
## Que faire en cas de perte de votre carte de pêche ?

Si vous avez pris votre carte de pêche depuis votre domicile, Réimprimez-la en vous reconnectant sur votre compte personnel sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr).

Si vous avez acheté votre carte chez un dépositaire, il vous suffit de vous rendre de nouveau chez lui et de lui demander de la réimprimer. La fin de validité de la nouvelle carte reste fixée au 31 décembre de l'année en cours !

En cas de question, n'hésitez pas à prendre contact avec la Fédération de pêche (02 41 87 57 09).

## RÉPARTITION DES COTISATIONS



## TOURISME



### Carte « Personne mineure » 27 € (moins de 18 ans, né à partir du 01/01/2008)

Mêmes droits que la carte « Personne Majeure », y compris dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E. Un jeune ayant 18 ans au cours de l'année peut pêcher avec cette carte toute l'année civile.

### Carte « Découverte » 8 € (moins de 12 ans, enfant né à partir du 01/01/2014)

Pêche à une seule ligne en première ou deuxième catégorie y compris au lancer, 6 balances, 1 carafe à vairons (2L maximum). Un jeune ayant 12 ans au cours de l'année peut pêcher avec cette carte toute l'année civile.  
**Réciprocité valable dans les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E.**

### Carte « Hebdomadaire » 36,50 €

Validité : 7 jours consécutifs. Donne les mêmes droits que la carte « Majeure » et est reciprocitaire dans tous les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E. Pour tout titulaire d'une carte de pêche hors de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E. : demander une carte à la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire.

### Carte « Journalière » 12 €

En première catégorie : 1 seule ligne munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).  
En seconde catégorie : 4 lignes montées sur cannes (avec ou sans moulinet) munies de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leurres, à la mouche artificielle, au vif, tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2L maximum).  
**Réciprocité départementale uniquement.**

Attention à bien indiquer la ou les date(s) de vos journées de pêche lors de l'achat d'une carte « hebdomadaire » ou « journalière ». Les dates seront indiquées sur votre carte de pêche et vous assureront de pratiquer votre loisir dans la légalité.

Pour les personnes intéressées par la pêche aux engins, reportez-vous aux pages 72-73 sur la Maille d'Anjou.

# Prendre une carte de pêche, un acte miliant !

## Prendre sa carte, c'est :

- Devenir adhérent d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique .
- Aller à la pêche.
- Pouvoir prélever des poissons dans le respect de la réglementation et de manière raisonnée.
- Contribuer au fonctionnement du réseau des structures associatives de la pêche de loisir.
- Aider à la surveillance du domaine piscicole et au contrôle de l'exercice de la pêche.
- Participer à la sensibilisation des jeunes et au respect de l'environnement.
- Soutenir les travaux de restauration des milieux aquatiques.
- Financer les repeuplements piscicoles.

Pour 2,19 €  
par semaine

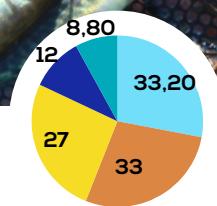
\*avec une carte  
interfédérale à 114 €.



## Comment est réparti l'argent de votre carte de pêche ?

LA CARTE INTERFÉDÉRALE VAUT 114 € DANS LE DÉPARTEMENT EN 2025.

CERTAINS D'ENTRE VOUS SE DEMANDENT RÉGULIÈREMENT  
À QUOI SERT L'ARGENT DES PÊCHEURS.



En premier lieu, une cotisation de **12 €** revient à l'**AAPPMA** que vous avez choisie lorsque vous achetez votre carte. Elle lui permet de mener des actions d'empoissonnement, de créer ou entretenir des parcours de pêche ou de soutenir un Atelier Pêche Nature. Vous êtes libre d'adhérer à l'AAPPMA de votre choix lors de l'achat de votre carte de pêche.

**La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** reçoit **33,20 €**. Cette somme sert au financement de travaux de restauration ou de développement du loisir pêche (cale de mise l'eau, ponton sécurisé, parcours de pêche, etc.). Elle finance la location des baux de pêche sur le domaine public (50 000 euros par an) ou de certains plans d'eau. Elle sert également au fonctionnement et à l'entretien du siège de la Fédération et de sa Maison Pêche Nature. Cet argent permet de financer les emplois des salariés, de l'achat et de l'entretien des véhicules, des assurances ou encore le fonctionnement de la pisciculture de la Fédération ou des empoissonnements.

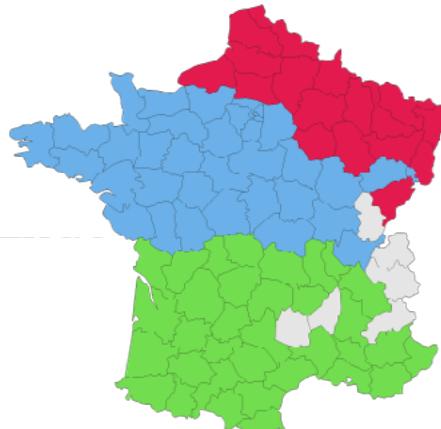
**La Fédération Nationale de Pêche en France** (FNPF), récupère **33 €**, organisme en charge de la gestion de la pêche en France. Ils sont en grande partie consacrés à l'aide des emplois dans les fédérations départementales, à subventionner les actions de réhabilitation du milieu ou de développement du loisir pêche et faire la promotion de la pêche.

**8,80 €** reviennent dans les caisses des **Agences de l'Eau**. Elles ont pour missions de gérer et partager la ressource, réduire les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement naturel et la biodiversité.

**27 €** reviennent à l'**Entente Halieutique du Grand-Ouest** (EHGO) et servent pour la promotion et le développement de la réciprocité entre les fédérations départementales et favoriser le tourisme pêche. Par exemple, l'EHGO peut aider à l'achat de plans d'eau ou de parcours de pêche. Le principe : aider financièrement les fédérations à effectifs faibles et à réseau hydrographique riche en leur permettant d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole.

Tenez-vous informer des actions de votre Fédération et des AAPPMA de Maine-et-Loire. Pour en savoir plus sur les actions menées par le monde associatif de la pêche en Maine-et-Loire, rendez-vous sur nos pages [Facebook/Instagram/YouTube](#) ou sur [www.fedepeche49.fr](#)

# Entente Halieutique du Grand-Ouest (E.H.G.O.)



Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)  
02 37 52 06 20



Club Halieutique Interdépartemental (CHI)  
04 68 50 80 12



Union Réciproitaire du Nord-Est (URNE)  
03 25 32 51 10



Les cartes "personne mineure, découverte femme, découverte - 12 ans et hebdomadaire" permettent de pêcher dans les départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. ou de l'U.R.N.E. sans acquitter de vignette E.H.G.O.

Attention ! Économisez en achetant la carte : Si vous prenez séparément (en deux fois) votre carte "Personne majeure" puis le timbre EHGO, vous paierez 127 € (87 € + 40 €). Renseignez-vous lorsque vous êtes dans un autre département, la réglementation peut varier et certains parcours ne sont pas inclus dans la réciprocité.



En Maine-et-Loire, les associations de pêche du département ont mis en commun leurs parcours de pêche : c'est la réciprocité départementale. Un pêcheur adhérent à une A.A.P.P.M.A. du département ou à l'A.D.A.P.A.E.F. peut donc accéder à tous les parcours de pêche gérés par les A.A.P.P.M.A. du département. Cette facilité donne à votre carte de pêche une validité départementale.

En prenant la carte interfédérale ou en s'acquittant de la vignette E.H.G.O. (40 €) dans le département où il a pris sa carte, un pêcheur peut pratiquer son loisir sur tous les lots de pêche gérés par les A.A.P.P.M.A. réciprocitaires des départements adhérent à l'E.H.G.O., au C.H.I. ou l'U.R.N.E. Pour vous assurer que vous pêchez en toute légalité, nous vous conseillons de contacter la fédération départementale de pêche concernée. Elle pourra vous renseigner et vous donner des conseils sur les parcours.



## Comment obtenir sa carte de pêche ?

Deux possibilités s'offrent à vous pour l'obtenir :

- En se rendant chez un des dépositaires du département qui sont équipés pour fournir la carte de pêche (voir liste des dépositaires - pages à suivre). Il vous demandera les informations nécessaires pour établir votre carte, vous l'imprimera et vous fournira également un exemplaire du plan réglementation pêche de l'année en cours.

- En allant directement sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) depuis votre domicile en suivant la procédure (voir ci-dessous). Vous avez l'avantage de pouvoir prendre votre carte de pêche à n'importe quel moment de la semaine, même le dimanche. Une envie d'aller à la pêche à la dernière minute : c'est la solution idéale pour prendre votre carte et ainsi pratiquer sa passion en respectant la réglementation.



### Procédure

Rendez-vous sur le site Internet [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

- Créez votre compte en cliquant sur le bouton « S'identifier » situé en haut à droite. Suivez ensuite la procédure en remplissant les différents champs demandés.
- Directement à partir de la page d'accueil du site, cliquez sur la carte de votre choix en dessous de « Choisir sa carte de pêche », ou bien cliquer sur l'onglet « Cartes de pêche », puis « Trouver la carte de pêche idéale » en saisissant les informations demandées.
- Une liste d'AAPPMA s'affiche par rapport à votre lieu d'habitation.
- Validez ensuite la carte de pêche désirée, dans l'association de votre choix, en indiquant la quantité souhaitée et cliquer sur « Valider ».
- Sélectionner le pêcheur, sélectionner le moyen de retrait de la carte « Livraison à domicile » ou « Impression personnelle », puis cocher « J'accepte les conditions générales d'adhésion » et cliquer sur « Valider et payer ».
- Choisir votre paiement et rentrer vos coordonnées bancaires.
- Télécharger et imprimer votre carte de pêche.

# Où acheter sa carte ?

APPMA	DÉPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
ABLETTE ANGEVINE	DECATHLON BEAUCOUZE	Av Prosper Guilhem - Centre d'activités de l'Hoirie	49070	BEAUCOUZE
	RURAL GARDEN	Avenue Milardière	49480	SAINT SYLVAIN D'ANJOU
	SUPER U BECON	3 route de Saint Clément	49370	BECON LES GRANITS
	POURQUOI PAS	Centre commercial des Varennes - 4 rue Henri Matisse	49125	BRIOLAY
	PACIFIC PECHE BEAUCOUZE	16 avenue du Pin	49070	BEAUCOUZE
	PECHANA	34 route de Cholet	49610	MURS ERIGNE
	BON ACCUEIL LE BISTROT	49 rue Charles de Gaulle	49770	LONGUENEEN ANJOU
ABLETTE LONGERONNAISE	BOUTIQUE DE KAKOU	18 rue Louis Monnier	49230	MONTFAUCON
ABLETTE MONTJEANNAISE	GAMM VERT LA POMMERAYE	Route de Bourgneuf en Mauges	49620	LA POMMERAYE
	PERRAULT NICOLAS	4 rue du Pont	49123	INGRANDES / LOIRE
	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MAUGES TOURISME	4 place de la Férière	49410	ST FLORENT LE VIEIL
	LA GABARE	4 place du Général De Gaulle	49570	MONTJEAN / LOIRE
ABLETTE MORANNAISE-BRASSARTHOUSE	APPMA (chez Mr Thierry NIARD)	8 square Matthieu Cointrel	49640	MORANNES / SARTHE
	LA FERME AQUACOLE	La Millaserie	49640	MORANNES / SARTHE
	BOUCHERIE MIRE	4 place Jean Bourre	49330	MIRE
	PROXI	21 bis rue Jean de Blois	49640	DAUMERAY
	CAMPING MOREDENA	Rue du Pont	49640	MORANNES / SARTHE
	LE MORANNAIS	43 Grande Rue	49640	MORANNES / SARTHE
ADAPAEF	ALBERTIER WILLIAM	30 avenue du stade	49170	LA POSSONNIERE
	MEUNIER JACQUES	9 quai des Mariniers	49350	LE THOUREIL
AMIS DE LA LOIRE	LA GABARE	7 levée Jeanne de Laval	49250	SAINT MATHURIN / LOIRE
	JARDINERIE BRICO MARCHE	Rue Paul Langevin - Le Boulerot - ZA Actival	49250	BEAUFORT EN VALLEE
AMIS DE LA ROMPURE	GAMM VERT ST LAURENT DES AUTELS	Route du Fullet	49270	ST LAURENT DES AUTELS
	DRAI'NO	5 allée des Jardins	49530	DRAIN
AUX PÊCHEURS D'ANGERS LOIR	AUCHAN ANGERS AVRILLE	La Croix Cadeau	49243	AVRILLE
	BAR DES AMIS	1 rue Jean Bauveau	49140	VILLEVEQUE
	L'ESCALE	1 bis rue des Saulaies	49080	BOUCHEMAINE
	SNC GAUTHIER	1 rue du Bourg	49070	BEAUCOUZE
	SUPER U CŒUR DE VILLE	9 rue Verdun	49124	ST BARTHELEMY D'ANJOU
	PACIFIC PECHE BEAUCOUZE	16 avenue du Pin	49070	BEAUCOUZE
	PECHANA	34 route de Cholet	49610	MURS ERIGNE
	SUPER U CORZE	L'Aurore	49140	CORZE
	RELAI'S DE SARRIGNE	2 rue des Glycines	49800	SARRIGNE
	SUPER U LES JUSTICES	6 square Louis Jouvet	49000	ANGERS
	SUPER U ST SYLVAIN	La Maison Blanche	49480	ST SYLVAIN D'ANJOU
	TABAC PRESSE LA GAZELLE	51 rue Jean Jaurès	49124	ST BARTHELEMY D'ANJOU
	CAFE DE LA MAIRIE	Place de la Mairie	49140	SOUCELLES
	RELAI'S DES FLEURS	10 l'Aurore	49140	CORZE

APPMA	DÉPOSITE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
AUX PÊCHEURS D'ANGERS LOIR (suite)	APPMA	15 chemin de l' Enclose	49140	RIVES DU LOIR EN ANJOU
	GRIFFNAUTIC	12 rue des Frères Gasnier	49080	BOUCHEMAINE
	TABAC PRESSE LE WEEK-END	20 place Bichon	49100	ANGERS
BOERS DE L'EVRE	APPATS RETHORE	Lieu-dit Bordage	49122	LE MAY SUR EVRE
	BOUCHET SNC AU TIBUS	55 rue du Général de Gaulle	49340	TREMENTINES
BOERS DURTALOIS	CAMPING DES PORTES DE L'ANJOU	9 rue du Camping	49430	DURTAL
	ERIC'N FISH	7 rue des Frères Lumière	49430	DURTAL
	SUPER U DURTAL	13 rue Frères Lumière	49430	DURTAL
BREME CHALONNAISE	GAMM VERT CHALONNES	Route de Saint Laurent de la Plaine	49290	CHALONNES SUR LOIRE
	OFFICE TOURISME DESTINATION ANJOU VIGNOBLES ET VILLAGES	Place de l'Hôtel de Ville	49290	CHALONNES SUR LOIRE
	ESCALE DE LOIRE	529 route de la Corniche Angevine	49290	CHALONNES SUR LOIRE
BROCHETS DE LA SARTHE	VIVECO	19 rue du 11 novembre	49125	CHEFFES SUR SARTHE
	GAMM VERT CHATEAUNEUF	Route Chateau Gontier	49330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
	GAMM VERT SYNERGIES TIERCE	1 rue Chapelle	49125	TIERCE
	SUPER U CHATEAUNEUF	Ma Campagne	49330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
	SNC BONNE SAISON Tabac presse	14 rue Nationale	49330	CHATEAUNEUF SUR SARTHE
CACHALOTS DE L'HYROME	U EXPRESS	L'Arche dorée - Route d'Angers	49330	CHAMPIGNE
	A TOUT HEURE SPAR	14 rue Saint Vincent	49750	BEAULIEU SUR LAYON
	CAFE	11 place du Centre	49290	CHAUDFONDS SUR LAYON
	CAFE DU COMMERCE CHENILLE	1 place du Château	49120	CHEMILLE MELAY
	CAFE FAYE	34 rue Albert Lebrun	49380	FAYE D'ANJOU
	CAFE ST PIERRE	78 rue Nationale	49120	CHEMILLE
	LE RELAIS DU LAYON	9 place Saint Pierre	49670	VALANJOU
CARPE VIHIERSOISE	MAG PRESSE LECLERC	Galerie marchande Leclerc	49120	CHEMILLE
	SUPER U CHEMILLE	Centre commercial	49120	CHEMILLE
CHEVALIERS DE LA MOINE	BAR DU PÊCHEUR	18 place du Minage	49310	VIHIERS
	LOE-MAE	22 rue Principale	49310	LA SALLE DE VIHIERS
	BAR DU CENTRE	7 place Charles de Gaulle	49310	VIHIERS
CROCODILES DE LA MOINE	ETS POHU	6 avenue des Pays Bas	49230	ST GERMAIN / MOINE
	TABAC PRESSE MONTFAUCON	12 place de la Motte	49230	MONTFAUCON / MOINE
ENTENTE PÊCHEURS SEVRIMOINE	EURO PECH'ASSE	8 avenue de la Tessoualle	49300	CHOLET
	GUIZ-BAR	13 rue du centre	49450	ROUSAY
FERVENTS DE LA GAULE	GAMM VERT ST ANDRE	13 rue Simone Veil	49450	SAINT ANDRE DE LA MARCHE
	BAR ST CLEMENT	1 rue du Port Poisson	49350	ST CLEMENT DES LEVEES
	GAMM VERT BEAUFORT	1 route de la Ménitré	49250	BEAUFORT EN ANJOU
	POINT VERT AGRILORRE	ZI Les Prés Bloudeaux	49350	LES ROSIERS / LOIRE
	TABAC PRESSE ST MARTIN	24 rue Dupetit Thouars	49160	ST MARTIN DE LA PLACE

AAPPMA	DÉPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
GARDONS DE LA JAILLE	BAR LES DIMES	3 rue de Piloris	49220	CHAMPEUSSIE / BACONNE
	VIVECO	4 bis rue des Deux Hales	49500	ST MARTIN DU BOIS
	LE PETIT CAFE	Rue Principale - Le Bourg	49220	CHENILLE CHANGE
GARDONS DE L'OUDON	LE PTIT BAR	8 Grande Rue	49500	NYOISEAU
	MAISON DE LA PRESSE CANDE	23 rue Carnot	49440	CANDE
	PELE AGRI-CONSEIL CANDE	4 rue André Bru	49440	CANDE
	SUPER U LE LION D'ANGERS	Rue du Lyonnais - ZAC de la Grée	49220	GREZ NEUVILLE
	TABAC LE LION ANGERS	11 rue du Général Leclerc	49220	LE LION D'ANGERS
	LE SULKY	3 rue Pasteur	49220	VERN D'ANJOU
	GAMBETTA	5 rue Gambetta	49500	SEGRE
	GAMM VERT SEGRE	Route de Cholet	49500	SEGRE
	EPICERIE LAURETTE	413 rue des commerçants	49700	ST GEORGES / LAYON
GARDONS DE SAINT GEORGES	ARMURERIE PECHE ONILLON	4 rue du Commerce	49700	DOUE LA FONTAINE
	BAR L'ESCALE	Place de l'Eglise	49600	LA CHAPELLE DU GENET
GAULE BELLOPRATINAINE	SARL MFB FLEURS	Zone Dyna Ouest	49600	BEAUPREAU
	BRICO CASH	Zone Anjou Actiparc	49600	BEAUPREAU
	CORDONNERIE LIRONDIERE	Centre commercial Super U - Rue Pepinière	49600	BEAUPREAU
	GAMM VERT BEAUPREAU	Zone Loire et Evre	49600	BEAUPREAU
	LE CHIQUITO	4 place Verdun	49700	DOUE LA FONTAINE
GAULE NUEILLAISE	LE VARIETE	13 rue de la Collégiale	49260	LE PUY NOTRE DAME
	BAR TABAC	8 place d'Armes	49560	NUEIL SUR LAYON
	POINT VERT DOUE	20 rue du Portail	49700	DOUE LA FONTAINE
	BUREAU DE TABAC	30 avenue Georges Clemenceau	49280	LA TESSOUALLE
GAULES DU LATHAN	CAFE DU CENTRE	Le Bourg	49390	VERNOIL
	SUPER U BAUGE	Avenue d'Angers	49150	BAUGE
	INTERMARCHE	1 bd Paul Derre	49490	NOYANT
	SUPER U MAZE	Les Hautes Chaintrés	49630	MAZE
	SUPER U LONGUE	800 boulevard du Général de Gaulle	49160	LONGUE
	LE STHYL	1 rue Rigaudeau	49160	LONGUE
	VIVECO	2 rue Touraine	49390	MOULHERINE
	AUBERGE DU PLAT D'ETAIN	3 rue Nationale	49140	LA CHAPELLE ST LAUD
	CAFE TABAC LE BRAZZA	24 rue Georges Clemenceau	49150	BAUGE
MARTINS PECHEURS MONTREUILLAIS	ARMURERIE PECHE ONILLON	4 rue du Commerce	49700	DOUE LA FONTAINE
	LA BARBACANE	76 place Ormeaux	49260	MONTREUIL BELLAY
	LA MAISON DE LA PRESSE	492 rue Nationale	49260	MONTREUIL BELLAY
MARTINS PECHEURS DE MONTREVault	LE CHENE FLEURI	1001 lieu-dit Le Chêne	49110	SAINT REMY EN MAUGES
	PELE AGRI CONSEIL	Za La Paganne	49110	SAINT PIERRE MONTLIMART

AAPPMA	DÉPOSITAIRE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
PÊCHEURS DES ETANGS POUANCEENS	BM MATERIAUX	ZA route de Craon – 4 rue des compagnons	49420	POUANCE
	L'ANGE VIN	9 rue d'Anjou	49420	CHAZE HENRY
	GRAND CAFE DU COMMERCE	1 rue de la Porte Angevine	49420	POUANCE
PÊCHEURS DU LOIR	PERCHE DORÉE	CHEZ JOSY	49660	TORFOU
	L'EMPREINTE	4 rue du Commerce	49410	CORZE
	SUPER U CORZE	L'Aurore	49140	CORZE
PERCHE MAULEVRAISE	LE BRAZZA	9 rue du Commerce	49360	MAULEVRIER
	PROXI SOMLOIRE	8 place du Souvenir	49360	SOMLOIRE
	BAR HOTEL L'ESCALE	15 Grande Rue	49800	BRAIN SUR L'AUTHION
PERCHE TRELAZEENNE	CHUDEAU BEATRICE	39 Grande Rue	49610	JUGUINE SUR LOIRE
	DECATHLON	ZAC du Moulin Marcille	49130	LES PONTS DE CE
	GAMM VERT	27 avenue du Moulin	49130	LES PONTS DE CE
	PECHANA	34 route de Cholet	49610	MURS ERIGNE
	SNC VALOME	23 place Georges Clemenceau	49320	BRISSAC QUINCE
	OFFICE TOURISME DESTINATION ANJOU VIGNOBLE ET VILLAGES	Place de l'Hôtel de Ville	49290	CHALONNES S/ LOIRE
	TABAC PRESSE ANDARD	32 Grande Rue	49800	ANDARD
	TABAC ET VAP	24 rue Louis Moron	49320	BRISSAC-QUINCE
	TABAC PRESSE ST MELAINE	28 rue Armand Brousse	49610	SAINT MELAINE SUR AUBANCE
ROSEAU SAUMUROIS	LE CELTIQUE	74 Jean Ackerman	49400	SAINT HILAIRE SAINT FLORENT
	DECATHLON	8 rue des Marechaux	49400	SAUMUR
	HD PÊCHE	1 bis Boulevard Louis Renault	49400	SAUMUR
	LE TOPETTE	150 rue Albert Pottier	49650	ALLONNES
	TABAC JOURNAUX	3 rue Vauzelles	49650	BRAIN SUR ALLONNES
SCION FLORENTAIS	TABAC PRESSE LE ST CYRIEN	33 rue Sous l'Ormeau	49260	ST CYR EN BOURG
	SAUVEGARDE DE LA MOINE	DECATHLON CHOLET	49300	CHOLET
	AU CAFE DES DELICES	19 rue des Mauges	49410	MESNIL EN VALLEE
FEDERATION DE PECHE	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MAUGES TOURISME	4 place de la Février	49410	ST FLORENT LE VIEIL
	Société APCF	9 Centre Commercial de la Février	49410	ST FLORENT LE VIEIL
	VANDOISES DE L'EVRE	CROCODILES TABAC PRESSE	49510	LA JUBEAUDIERE
	FÉDÉRATION DE PÊCHE	TOUTES LES AAPPMA	49320	BRISSAC-QUINCE

# Dates d'ouverture 2026

## COURS D'EAU DE PREMIÈRE CATÉGORIE

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
OUVERTURE GÉNÉRALE	Du 14 mars au 20 septembre											
Saumon franc ou de montée, truite de mer	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Saumon bécard et de descente	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Truite fario, omble chevalier, saumon de fontaine, cristivomer	Du 14 mars au 20 septembre											
Truite arc-en-ciel*	Du 14 mars au 20 septembre											
Ombre commun	Du 16 mai au 20 septembre											
Anguille jaune**	Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 août											
Anguille argentée	Voir commentaire ci-dessous.											
Lamproie marine ou fluviatile	PÊCHE INTERDITE											
Alose	PÊCHE INTERDITE											
Brochet*** et sandre	Du 14 mars au 20 septembre											
Écrevisses (autres que américaines ou Louisiane)	PÊCHE INTERDITE											
Grenouilles vertes	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 août											
Grenouilles rousses	PÊCHE INTERDITE											

## COURS D'EAU DE SECONDE CATÉGORIE

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
OUVERTURE GÉNÉRALE	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre											
Saumon franc ou de montée, truite de mer	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Saumon bécard et de descente	PÊCHE INTERDITE (plan migrateur)											
Truite fario, omble chevalier, saumon de fontaine, cristivomer	Du 14 mars au 20 septembre											
Truite arc-en-ciel	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre											
Ombre commun	Du 16 mai au 31 décembre											
Anguille jaune	Voir commentaire ci-dessous											
Anguille argentée	PÊCHE INTERDITE											
Lamproie marine ou fluviatile	PÊCHE INTERDITE											
Alose	PÊCHE INTERDITE											
Brochet	Du 1 <sup>er</sup> au 26 Janvier											Du 25 avril au 31 décembre
Sandre												Du 25 avril au 31 décembre
Écrevisses (autres que américaines ou Louisiane)	PÊCHE INTERDITE											
Grenouilles vertes	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 août											
Grenouilles rousses	PÊCHE INTERDITE											

\*ATTENTION : la pêche de la truite arc-en-ciel sur la Loire (cours d'eau classé saumon et truite de mer) n'est ouverte que du 14 mars au 20 septembre.

\*\* Au moment où nous réalisons ce document, des discussions étaient en cours concernant une possible interdiction de la pêche de l'anguille pour les pêcheurs amateurs en France. Nous vous invitons à consulter notre site Internet.

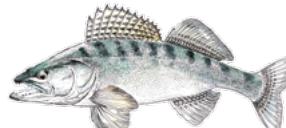
\*\*\* En première catégorie, tout brochet capturé du samedi 14 mars au vendredi 24 avril inclus, doit être immédiatement remis à l'eau.

Pendant la période de fermeture du brochet, tout mode de pêche susceptible de le capturer, est interdit. Seullement les pêches au ver posé et à la mouche (sèche, nymph ou noyée uniquement) sont autorisées.

# Tailles de captures et quotas



Brochet : 60 cm



Sandre : 50 cm



Black-bass : 40 cm



Ombre : 30 cm



Truite (fario et arc-en-ciel) : 23 cm  
(limité à 6 truites par jour; autres que truite de mer)



Mulet : 20 cm



La mesure des poissons s'effectue du bout de la tête jusqu'à l'extrémité de la queue. Veuillez vous munir d'un mètre pour être certain que votre poisson atteint bien la taille légale de capture.

## QUOTAS CARNASSIERS EN MAINE-ET-LOIRE, C'EST 2 CARNASSIERS DONT 1 BROCHET !

Un décret paru au Journal Officiel du 9 avril 2016 fixe le nombre de captures autorisées de sandres, brochets et black-bass, par pêcheur et par jour.

Afin de préserver encore plus les populations de poissons carnassiers (brochet, sandre et black-bass), la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité, en accord avec les services de l'État, réduire le quota carnassiers par rapport à celui fixé au niveau national (3 carnassiers dont 2 brochets par jour et par pêcheur).

Depuis 2024, le quota carnassiers dans le département (brochet, sandre et black-bass) est : 2 carnassiers dont 1 brochet maximum par jour et par pêcheur.

Exemples : « J'ai déjà conservé un brochet au cours de la journée et j'attrape un brochet plus gros. Je suis tenu de remettre à l'eau immédiatement le second brochet ».

« J'ai déjà conservé 1 brochet et 1 sandre. Je viens de capturer un nouveau sandre. Mon quota étant déjà atteint, je suis tenu de le remettre à l'eau ».

# Horaires légaux de pêche

La pêche est autorisée depuis une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après son coucher.

Pour définir les horaires de pêche, retrouvez une demi-heure avant le lever du soleil et ajoutez une demi-heure après son coucher. Ces horaires doivent tenir compte des décalages horaires d'été et d'hiver. Retrouvez les horaires légaux de pêche 2026 en consultant la page 19 du guide, le plan réglementation ou sur [www.fedpeche49.fr](http://www.fedpeche49.fr)

**Il existe néanmoins une dérogation pour la pêche de la carpe. Des parcours de pêche, autorisés par le Préfet, permettent de pêcher de nuit cette espèce.**

JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin
J1	8:19	17:51	D1	7:58	18:33	L1	7:12	19:16	M1	7:11	21:01	V1	6:15	21:43	L1	5:39	22:21
V2	8:19	17:52	L2	7:57	18:34	L2	7:10	19:18	J2	7:09	21:03	S2	6:13	21:45	M2	5:38	22:22
S3	8:19	17:53	M3	7:55	18:36	M3	7:08	19:19	S4	7:05	21:05	D3	6:12	21:46	M3	5:37	22:23
D4	8:19	17:54	M4	7:54	18:38	M4	7:06	19:21	D5	7:03	21:07	L4	6:10	21:47	J4	5:37	22:23
L5	8:19	17:55	J5	7:52	18:39	J5	7:05	19:22	M5	6:09	21:49	V5	5:36	22:24	S6	5:36	22:25
M6	8:19	17:56	V6	7:51	18:41	V6	7:03	19:24	M6	6:07	21:50	D7	5:36	22:26	D7	5:36	22:26
M7	8:18	17:58	S7	7:50	18:42	S7	7:01	19:25	M7	6:59	21:10	V8	6:04	21:53	L8	5:35	22:26
J8	8:18	17:59	D8	7:48	18:44	D8	6:59	19:27	J9	6:55	21:12	S9	6:03	21:54	M9	5:35	22:27
V9	8:18	18:00	L9	7:47	18:45	L9	6:57	19:28	V10	6:53	21:14	D10	6:01	21:55	M10	5:35	22:28
S10	8:17	18:01	M10	7:45	18:47	M10	6:55	19:30	S11	6:51	21:15	L11	6:00	21:57	J11	5:34	22:28
D11	8:17	18:02	M11	7:44	18:49	M11	6:53	19:31	D12	6:49	21:17	M12	5:59	21:58	V12	5:34	22:29
L12	8:16	18:04	J12	7:42	18:50	J12	6:51	19:33	L13	6:47	21:18	M13	5:57	21:59	S13	5:34	22:29
M13	8:16	18:05	V13	7:40	18:52	V13	6:49	19:34	M14	6:45	21:19	J14	5:56	22:01	D14	5:34	22:30
M14	8:15	18:06	S14	7:39	18:53	S14	6:47	19:35	M15	6:43	21:21	V15	5:55	22:02	L15	5:34	22:30
J15	8:15	18:08	D15	7:37	18:55	D15	6:45	19:37	J16	6:41	21:22	S16	5:54	22:03	M16	5:34	22:31
V16	8:14	18:09	L16	7:35	18:56	L16	6:43	19:38	V17	6:40	21:24	D17	5:52	22:04	M17	5:34	22:31
S17	8:13	18:10	M17	7:34	18:58	M17	6:41	19:40	S18	6:38	21:25	L18	5:51	22:06	J18	5:34	22:32
D18	8:12	18:12	M18	7:32	19:00	M18	6:39	19:41	D19	6:36	21:26	M19	5:50	22:07	V19	5:34	22:32
L19	8:12	18:13	J19	7:30	19:01	J19	6:37	19:43	L20	6:34	21:28	M20	5:49	22:08	S20	5:34	22:32
M20	8:11	18:15	V20	7:29	19:03	V20	6:35	19:44	M21	6:32	21:29	J21	5:48	22:09	D21	5:34	22:32
M21	8:10	18:16	S21	7:27	19:04	S21	6:33	19:46	M22	6:30	21:31	V22	5:47	22:10	L22	5:35	22:33
J22	8:09	18:18	D22	7:25	19:06	D22	6:31	19:47	J23	6:29	21:32	S23	5:46	22:11	M23	5:35	22:33
V23	8:08	18:19	L23	7:23	19:07	L23	6:29	19:48	V24	6:27	21:33	D24	5:45	22:13	M24	5:35	22:33
S24	8:07	18:21	M24	7:21	19:09	M24	6:27	19:50	S25	6:25	21:35	L25	5:44	22:14	J25	5:36	22:33
D25	8:06	18:22	M25	7:20	19:10	M25	6:25	19:51	D26	6:23	21:36	M26	5:43	22:15	V26	5:36	22:33
L26	8:05	18:24	J26	7:18	19:12	J26	6:23	19:53	L27	6:22	21:38	M27	5:42	22:16	S27	5:36	22:33
M27	8:04	18:25	V27	7:16	19:13	V27	6:21	19:54	M28	6:20	21:39	J28	5:41	22:17	D28	5:37	22:33
M28	8:03	18:27	S28	7:14	19:15	S28	6:19	19:55	M29	6:18	21:40	V29	5:41	22:18	L29	5:37	22:33
J29	8:02	18:28	D29	7:17	20:57	D29	7:17	20:57	J30	6:17	21:42	S30	5:40	22:19	M30	5:38	22:32
V30	8:00	18:30	L30	7:15	20:58	L30	7:15	20:58	J31	6:17	21:00	D31	5:39	22:20			

## Réerves annuelles Réerves spécifiques

Il existe deux types de réserves de pêche : spécifiques ou annuelles.

Les réserves spécifiques interdisent tous modes de pêche sur certaines zones du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai inclus. Leur but est de protéger le sandre lors de sa reproduction.

Les réserves annuelles interdisent tous modes de pêche sur ces zones, toute l'année.

Un arrêté préfectoral est signé chaque année pour l'ensemble du département. Depuis quelques années, les réserves sont cartographiées au niveau des services de l'Etat.

Les réserves sont également matérialisées par des pancartes posées par les Associations Agréées. Elles doivent délimiter la partie amont et celle de l'aval de la réserve. Pensez donc à bien vous renseigner ou à observer autour de vous pour être sûr de ne pas pêcher sur une de ces zones.

N'hésitez pas à consulter le site de la Préfecture de Maine-et-Loire ([www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)) pour voir les réserves de pêche ou à regarder la carte interactive sur le site Internet de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ([www.fedpeche49.fr](http://www.fedpeche49.fr)).

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin	Jour	Début	Fin
S1	6:09	22:06	M1	6:50	21:12	S2	7:32	20:09	V3	7:33	20:07	M4	7:20	18:10	D5	7:21	18:09
J2	5:39	22:32	D2	6:11	22:04	M2	6:51	21:10	S3	7:33	20:07	V4	8:02	17:42	M6	8:03	17:41
V3	5:40	22:32	L3	6:12	22:03	J3	6:53	21:08	D4	7:35	20:05	L5	7:36	20:03	M7	8:04	17:41
S4	5:40	22:31	M4	6:13	22:01	V4	6:54	21:06	D6	7:57	20:01	L6	7:37	20:01	M8	8:05	17:41
D5	5:41	22:31	M5	6:14	22:00	S5	6:55	21:04	D7	7:39	19:59	M9	7:40	19:57	V9	7:41	19:55
L6	5:42	22:31	J6	6:16	21:58	D6	6:57	21:02	L7	6:58	21:00	S10	7:43	19:53	D11	7:44	19:52
M7	5:43	22:30	V7	6:17	21:57	M8	6:59	20:58	M11	6:22	21:50	V11	7:03	20:52	M12	7:46	22:27
M8	5:43	22:30	S8	6:18	21:55	M9	7:01	20:56	M13	7:47	19:48	V12	7:24	18:06	M14	7:49	19:46
J9	5:44	22:29	D9	6:20	21:54	J10	7:02	20:54	M15	7:09	20:44	V13	7:33	17:58	S14	7:35	17:57
V10	5:45	22:28	L10	6:21	21:52	V11	7:03	20:52	D16	7:10	20:42	D17	7:42	17:51	M15	8:12	17:41
S11	5:46	22:28	M11	6:22	21:50	S12	7:05	20:50	D18	7:54	19:38	L11	7:46	17:50	M16	8:13	17:41
D12	5:47	22:27	M12	6:24	21:49	D13	7:06	20:48	D19	7:56	19:37	M17	7:39	17:53	S17	8:14	17:41
L13	5:48	22:26	J13	6:25	21:47	L14	7:07	20:46	M20	7:57	19:35	D21	7:45	17:50	M18	8:15	17:42
M14	5:49	22:26	V14	6:26	21:45	M15	7:09	20:44	J22	8:00	19:31	D22	7:46	17:49	S19	8:15	17:42
M15	5:50	22:25	S15	6:28	21:44	D16	7:29	21:42	V23	8:02	19:29	L23	7:48	17:48	D20	8:16	17:43
J16	5:51	22:24	D17	6:30	21:40	J17	7:11	20:40	D24	7:58	19:36	M21	7:59	19:33	S21	7:45	17:50
V17	5:52	22:23	M18	6:32	21:38	V18	7:13	20:38	D25	7:59	19:35	J22	8:00	19:31	D22	7:46	17:49
S18	5:53	22:22	M19	6:33	21:37	S19	7:14	20:36	V23	8:02	19:29	V24	8:03	19:28	M24	7:49	17:47
D19	5:54	22:21	J20	6:34	21:35	L21	7:17	20:32	D26	7:24	20:21	L22	7:47	17:51	S26	8:18	17:46
L20	5:55	22:20	V21	6:36	21:33	M22	7:18	20:30	D27	7:25	20:19	D27	7:53	17:45	D27	8:19	17:47
M21	5:56	22:19	S22	6:37	21:31	M23	7:20	20:28	V28	6:45	21:20	L28	7:26	17:47	L28	8:19	17:47
M22	5:57	22:18	D23	6:38	21:29	M24	7:21	20:25	M29	7:28	20:15	J29	7:11	18:19	M29	8:19	17:48
J23	5:58	22:17	L24	6:40	21:27	M25	6:41	21:26	D30	6:48	21:16	L31	6:49	21:14	M30	8:19	17:49
V24	6:00	22:16	S26	6:42	21:24	M26	6:42	21:24	V31	6:08	22:07	S31	7:14	18:16	J31	8:19	17:50
S25	6:01	22:15	L27	6:44	21:22	D27	6:44	21:22									
D26	6:02	22:14	M28	6:04	22:11	V28	6:45	21:20	L28	7:26	20:17</						

# Pêche en aval des ouvrages



La pêche dans les 50 mètres en aval des ouvrages, est possible à l'aide d'une seule ligne. Attention à la mise en place de réserves de pêche sur certains secteurs. Consultez notre carte interactive sur [www.fedepeche49.fr](http://www.fedepeche49.fr) afin de localiser les réserves de pêche avant votre sortie pêche.

**Sur le domaine Public Transféré (Mayenne, Maine, Sarthe, Oudon et Loir), la pêche depuis les ouvrages et dans les 50 mètres en aval, est interdite (réserves de pêche permanentes).**

**Dans les 200 mètres en aval de tout ouvrage, la pêche à l'aide d'engins est interdite (y compris les balances à écrevisses).**

Exemple (à votre droite) avec une réserve de 50 mètres en aval d'un ouvrage. La limite aval de la réserve est située 50 mètres par rapport au point le plus bas et est perpendiculaire à la rive.



## PÊCHE DANS LES BRAS DE CONTOURNEMENT D'OUVRAGES



Dans le cadre de la continuité écologique, afin de faciliter le passage des poissons d'un bief à l'autre, des bras de contournements au niveau de certains ouvrages, ont été créés.

Ces bras sont bien en interdiction de pêche. Comme le prévoit l'article R436-70 du code de l'environnement, toute pêche est interdite :

- Dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau.
- Dans les pertuis, vannages et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.



# EURO PÊCH'ASSE

450 m<sup>2</sup> de magasin



### Pêche

Coup - Carpe  
Carnassier - Mer  
Navigation - Réparation

### Coutellerie

Chasse  
Armes - Munitions  
Accessoires  
Réparation

8, avenue de la Tessoualle - 49300 CHOLET  
Tél. 02 41 29 27 35  
[europachasse@orange.fr](mailto:europachasse@orange.fr) - [www.europachasse.fr](http://www.europachasse.fr)

# Réerves annuelles 2026

RIVIÈRES	LIEU-DITS	COMMUNES	DESCRIPTIONS
Authion	La Prée	Saint Clément des Levées	Tout le plan d'eau
	Barrage de Brain	Loire-Authion	Du barrage au pont
	Pont Bourguignon	Les Ponts de Cé	Du pont Bourguignon à la passerelle
Evre	Frayère de Raz-Gué	Montrevault sur Evre	Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a>
	Frayère du Pré Le Plus Loin	Montrevault sur Evre	Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a>
	Gévrise	Mauges sur Loire	Tout le plan d'eau
Loire	Boire de Drain	Orée d'Anjou	La passerelle sur le ruisseau des Robinets jusqu'au bras mort.
	Les Boireaux	Orée d'Anjou	Les Boireaux
	Boire de Bessé	Le Thoureil	Ensemble de la boire.
	Boire de Gennes	Gennes Val de Loire	Ensemble de la boire
	Boire de Champ tocé	De la face aval du pont de Ponet à la confluence avec la Loire (rive droite : angle du mur de la propriété Agoulon et rive gauche : extrémité de la pointe de terre séparant la Loire et la boire).	Ingrandes Le Fresne sur Loire / Champ tocé sur Loire
	Boire de la Ciretterie	Rochefort sur Loire / Chalonnes sur Loire	Ensemble de la boire.
Lathan	Les Mousseaux	Noyant-Villages	Les 250 mètres en amont du barrage des Mousseaux.
	Etang communal	Mouliherne	La queue de l'étang
	La Haute Prée	Longué-Jumelles	Tout le plan d'eau
Layon	Passerelle du Layon	Chalonnes sur Loire	De la passerelle du Layon à l'embouchure du Layon dans le prolongement de la rive gauche de la Loire.
Loir	Boire de Bronne	Corzé	Du lieu-dit Bronne au moulin de Corzé.
	Boire des Corbières, Grande vidange	Rives du Loir en Anjou	Du Loir à la confluence de la grande et de la petite vidange.
	Marais du Porame	Huillé-Lézigné	Tout le marais.
	Barrage du Pont	Briollay / Rives du Loir en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Villevèque	Rives du Loir en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Corzé	Corzé / Rives du Loir en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Mathefion	Seiches sur Le Loir / Montreuil sur Loir	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Montreuil sur Loir	Montreuil sur Loir / Seiches sur le Loir	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Vaux	Seiches sur le Loir / Montreuil sur Loir	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Prigne	Seiches sur le Loir / Baracé	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage d'Ignérelle	Huillé-Lézigné	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Chauffour	Huillé-Lézigné	En aval du barrage et de la passerelle. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Durtal	Durtal	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Gouis	Durtal	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
Maine	Etang Saint Nicolas	Angers-Avrillé	Les 1000 mètres amont de l'étang Saint Nicolas .
	Esplanade Saint Jacques	Angers	Les 30 mètres en amont de la bonde jusqu'à la partie busée.
	Seuil de Maine	Angers	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Lac de Maine	Angers	175 mètres à gauche et 30 mètres à droite de la vanne (vanne comprise).
	Canal de la Baumette	Sainte Gemmes sur Loire	Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a>
Mayenne	Boire du plateau fleuri (Epinard)	Cantenay-Epinard	Ensemble de la boire.
	La Vieille Maine	Angers / Cantenay-Epinard	De la connexion avec la Mayenne à la connexion avec la Sarthe.
	Barrage de Sautré	Montreuil-Juigné / Longuenée en Anjou / Feneu	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de la Roussière	Longuenée en Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Montreuil sur Maine	Montreuil sur Maine	En aval du barrage. Définie par signalisation.
	Barrage de la Roche	Chambellay	En aval du barrage. Définie par signalisation.
	Barrage de Chenillé-Changé	Chenillé-Champteusé / La Jaille-Yvon	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .

RIVIÈRES	LIEU-DITS	COMMUNES	DESCRIPTIONS
Mayenne (suite)	Barrage de la Jaille Yvon	La Jaille-Yvon / Les Hauts d'Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Montreuil-Juigné	Montreuil-Juigné / Cantenay-Epinard	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Boire de Varennes-Ragon	Le Lion d'Angers	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Grez-Neuville	Grez-Neuville	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
Moine	La Margirondière	La Tessoualle	De l'étang à la route D157.
	Barrage de Ribou	Cholet / La Tessoualle	Du barrage à la passerelle.
	Trézon	Cholet / Maulévrier / Maizières en Mauges	De la RD20 au viaduc.
	La Tortière	La Tessoualle / Maulévrier	Les 50 mètres amont et aval du pont de la Tortière.
	La Guichardière	Maulévrier	Les 50 mètres en aval du pont.
	Vieux bras de Moine	Sèvremoine	Ensemble du bras
	Etang de Peronne	Chanteloup les Bois	Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a>
	L'Oumois	Maulévrier	Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a>
	Fayère de Montfaucon	Montfaucon	Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a>
Oudon	Pont Champion	Ombrée d'Anjou	Les 430 m en aval du pont
	Barrage de la Himbaudière	Le Lion d'Angers / Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Boire des Egaries	Le Lion d'Angers	Toute la boire.
	Etang Saint Jacques	Ombrée d'Anjou	En totalité.
	Moulin de la Faucille	Segré en Anjou Bleu	Du moulin de la Faucille à l'entrée du parc de la Faucille.
	Barrage de la Chapelle sur Oudon	Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Maingué	Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
Sarthe	Barrage sous la Tour	Segré en Anjou Bleu	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Boire des Prés Girard	Soulaire et Bourg / Briollay	Toute la boire.
	Boire de la Baillie	Soulaire et Bourg / Cantenay-Epinard	Toute la boire.
	Boire de la Vieille Sarthe	Soulaire et Bourg / Cantenay-Epinard / Ecouflant	Toute la boire.
	Boire des Communaux	Soulaire et Bourg	Toute la boire.
	Boire des Vallières	Soulaire et Bourg / Briollay	Toute la boire.
	Boire des Roches	Morannes sur Sarthe / Daumeray	Toute la boire.
	Boire de la Beunoche	Les Hauts d'Anjou	Toute la boire.
	Boire des Orgeries	Etriché	Toute la boire.
	Boire du Soudon	Juvardeil / Cheffes / Etriché	Toute la boire.
	Boire du Curé	Tiercé / Briollay	Toute la boire.
	Boire de la Pissotte	Soulaire et Bourg	Toute la boire.
	Boire du Port	Soulaire et Bourg.	Toute la boire.
	Boire du Bec du Loir	Soulaire et Bourg / Briollay	De Briollay à 200 mètres en amont du Bec du Loir.
Thouet	Boire de la petite vidange	Tiercé / Cheffes	Ensemble de la boire.
	Boire des Colombeaux	Morannes sur Sarthe / Daumeray	Toute la boire.
	Boire des Coutances et des Grandes Rivières	Morannes sur Sarthe / Daumeray	Toute la boire.
	Barrage de la Vidange	Cheffes / Tiercé	De l'ouvrage au pont de la RD74 + bras de contournement
	Barrage de Chateauneuf sur Sarthe	Les Hauts d'Anjou	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
Thouet	Barrage de Villevêche (barrage du Gravier)	Les Hauts d'Anjou / Morannes sur Sarthe	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Pendu	Morannes sur Sarthe Daumeray / Morannes sur Sarthe Daumeray	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de Pendu (petite écluse)	Morannes sur Sarthe Daumeray	En aval de l'écluse. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Boire Torte	Tiercé	Ensemble de la boire.
	Barrage de Cheffes et moulin	Cheffes	En aval du barrage. Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a> .
	Barrage de la Salle	Montreuil-Bellay	Le bras de décharge en totalité.
	Barrage de la Motte	Saint Just sur Dive	Les 50 mètres en aval de l'ouvrage.
Thouet	Réserve du Thouet	Saumur	Voir carte sur <a href="#">www.fedepeche49.fr</a>

# Réerves spécifiques 2026

RIVIÈRES	LIEU-DITS	COMMUNES	DESCRIPTIONS
Authion	Lizenel	La Ménitré / Beaufort en Vallée	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Les Loges	Loire-Authion	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
Evre	Coulaines	Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage
	Gévrise	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Courossé	Montrevault sur Evre / Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Pont Daleine	Montrevault sur Evre / Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Brainboeuf	Montrevault sur Evre / Mauges sur Loire	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Jousselin	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Moulin de Billon	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Rochard	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Bohardy	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Raz Gué	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Point	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Tonnery	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Bralle	Montrevault sur Evre	Les 100 m en aval de l'ouvrage.
	Guicholet	Montrevault sur Evre / Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Le moulin Neuf	Beaupréau en Mauges / Montrevault sur Evre	Du barrage à la passerelle.
	Haute Brin	Montrevault sur Evre / Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Moulinard	Montrevault sur Evre / Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Marcillé	Beaupréau en Mauges / Montrevault sur Evre	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
Lathan	Les Onglées	Beaupréau en Mauges / Montrevault sur Evre	De l'ouvrage au pont.
	Bossoleil	Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Chevreau	Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Le Petit Moulin	Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Moulin du Pont	Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Jousselin	Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Les Ponts	Beaupréau en Mauges	De l'ouvrage au pont.
	Moulin de Moine	Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Pomail	Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Bodin	Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
Loire	Moulin Neuf	Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Foulon	Beaupréau en Mauges	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Le vieux Lathan	Longué-Jumelles	De l'hôpital à la confluence avec le Lathan
	Barrage de l'abattoir	Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de la déviation	Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Barrage d'Athèe	Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Barrage des Peux	Longue-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
Maine	Barrage de la Moutonnerie	Longué-Jumelles	Les 50 m en aval de l'ouvrage.
	Petit et grand canal	Savennières	De la route de Rochefort sur Loire au bras de la Guillemette.
	Bras de la Guillemette	Savennières / Béhuard	Les 200 m en amont du bras.
	Boire de Champ tocé	Champtocé sur Loire	Les 20 m autour des îles (voir sur <a href="http://www.fedepêche49.fr">www.fedepêche49.fr</a> ).
	Prairie Bruno	Champtocé sur Loire	Les 100 m en amont et en aval du déversoir.
	Bras des 7 voies	Saumur	De la digue à l'entrée du camping.
	Boire de la Rompure	Orée d'Anjou	A compter de 70 m en aval du pont. La réserve s'étale sur 200 m.
	Boire de la Nigaudière	Orée d'Anjou	Comme représenté sur la carte (voir sur <a href="http://www.fedepêche49.fr">www.fedepêche49.fr</a> ).
Maine	Seuil de Maine	Angers	Les 200 m en aval de l'ouvrage.

RIVIÈRES	LIEU-DITS	COMMUNES	DESCRIPTIONS
Layon	La Pierre St Maurille	Chaudefonds sur Layon	De la porte de Princé à la Pierre Saint Maurille.
	Barrage de Vallet	Val du Layon / Chaudefonds sur Layon	Les 200 m en aval de l'ouvrage.
Loir	Pont Maréchal Leclerc	Durtal	Du pont du Maréchal Leclerc RD 323 en amont jusqu'à 200 mètres en aval.
	Canal de fuite du moulin d'Ignérelle.	Huillé-Lézigné	Ensemble du canal de fuite.
	Chalou	Durtal / Bazouges sur le Loir	Du barrage de Calou jusqu'au 400 m en aval.
Mayenne	Barrage de Montreuil-Juigné	Montreuil-Juigné / Cantenay-Epinard	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de Sautré	Montreuil-Juigné / Feneu	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de la Roussièvre	Longuenée en Anjou	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de Grez-Neuville	Grez-Neuville	De la cale de mise à l'eau (rive droite) jusqu'à l'amont du pont de la RD291.
	Le Rideau Miné / boire de Chauvon	Thorigné d'Anjou	Toute la boire.
	Barrage de Montreuil sur Maine	Montreuil sur Maine	Les 200 mètres en aval de l'ouvrage.
	Barrage de la Roche	Chambellay	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	L'écluse	Chenillé-Champteussé / La Jaille Yvon / Chambellay	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de la Jaille Yvon	La Jaille-Yvon / Les Hauts Anjou	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Port de Canetenay	Du port au pont de la RD.	Canetenay-Epinard
Moine	Moulin Bodin	Sèvremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.
	Moulin de Pinsard	Sèvremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.
	Moulin de Robat	Sèvremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.
	Normandea	Sèvremoine	Les 100m en aval de l'ouvrage.
	La Tortière	La Tessoualle / Maulévrier	Du barrage du Verdon au pont de la Tortière.
	La Roche Bonneau	Maulévrier	Définie par signalisation.
Oudon	La Pluchère	La Tessoualle	Définie par signalisation.
	Barrage sous la Tour	Segré en Anjou Bleu	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de Maingué	Segré en Anjou Bleu	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de la Chapelle	Segré en Anjou Bleu	Les 400m en aval de l'ouvrage.
	Court Pivert	Segré en Anjou Bleu	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	La Himbaudière	Le Lion d'Angers / Segré en Anjou Bleu	Les 480m en aval de l'ouvrage.
Sarthe	Chemin de la Barillerie	Le Lion d'Angers	Du ruisseau du Courgeon à la limite amont du camping.
	Barrage de Pendu	Morannes sur Sarthe Daumeray	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Barrage de Villechien	Les Hauts d'Anjou / Morannes sur Sarthe Daumeray	Du barrage de Villechien à la cale de mise à l'eau.
	Ile d'Amour	Ecouflant	De la pointe amont à la pointe aval de l'île d'Ecouflant.
Sèvre Nantaise	Chaussée de Gallard	Sèvremoine / Saint Aubin des Ormeaux	Comme représentée sur la carte (voir site <a href="http://www.fedepêche49.fr">www.fedepêche49.fr</a> ).
	Barrage de la Roche	Sèvremoine / Saint Aubin des Ormeaux	Comme représentée sur la carte (voir site <a href="http://www.fedepêche49.fr">www.fedepêche49.fr</a> ).
	Barrage des rivières	Sèvremoine / Saint Aubin des Ormeaux	Comme représentée sur la carte (voir site <a href="http://www.fedepêche49.fr">www.fedepêche49.fr</a> ).
Thouet	Barrage de St Hilaire S Florent	Saumur	Les 200m en aval de l'ouvrage.
	Pont Fouchard	Saumur	Comme représentée sur la carte (voir site <a href="http://www.fedepêche49.fr">www.fedepêche49.fr</a> ).
	La Darée et ses fossées	Saint Just sur Dive / Artannes sur Thouet	Du barrage de la Motte à la confluence des 3 bras.
	Vieux Moulin	Vaudelnay	De l'ouvrage à 50 mètres en aval.
	Ecluse d'Artannes	Artannes sur Thouet / Bellevigne les Chateaux	De l'écluse au bout de l'île.
	La Salle	Montreuil-Bellay	Les 300m en aval de l'ouvrage.
	Les Nobis	Montreuil-Bellay	Des Nobis au pont Napoléon.
	Les Maisons Rouges	St Just sur Dive / Le Coudray Macouard	Les 200m en aval de Rimodan.
	La Tourdille	Le Coudray Macouard / St Just sur Dive	Les 450m en amont et les 200m en aval du barrage de Bron.
	Pont de la déviation	Montreuil-Bellay / Vaudelnay	Les 300m en aval du pont.

# Pêche de l'anguille

## ANGUILLE JAUNE (OU DE MONTAISON)

En Maine-et-Loire, la pêche de l'anguille jaune sera ouverte du 1<sup>er</sup> avril au 31 août sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau de première et de seconde catégories.

En dehors de cette période, vous êtes tenu de la remettre à l'eau. En période de fermeture de la pêche de l'anguille jaune, les bosselles sont interdites et les cordées doivent être munies d'hameçons 8.0 minimum.

**A noter : tout pêcheur amateur, à la ligne ou aux engins, est tenu d'avoir un carnet de captures (même accidentnelles) qui pourra lui être demandé lors d'un contrôle. Vous pouvez le retrouver dans les pages suivantes, le télécharger sur Internet (CERFA N°14358\*01) ou le demander à la direction Départementale des Territoires (02 41 86 65 00). Les pêcheurs amateurs utilisant des engins devront déclarer les prises à la Maille d'Anjou.**

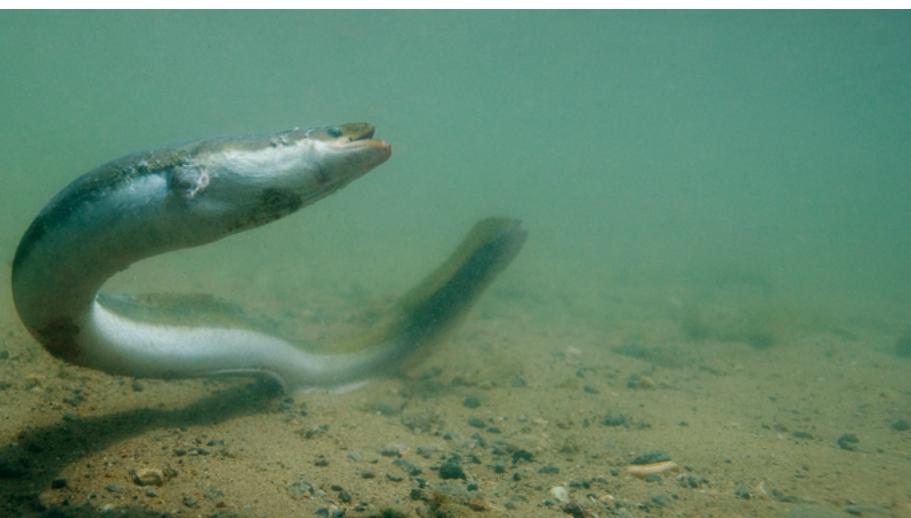


Par arrêté, la pêche de l'anguille est réglementée par une période d'ouverture et de fermeture dans le département de Maine-et-Loire. Il est seulement possible de pêcher l'anguille jaune.

## ANGUILLE ARGENTÉE (OU D'avalaison)

La pêche de l'anguille argentée est interdite toute l'année sur l'ensemble du département pour les pêcheurs amateurs.

Il est interdit d'utiliser l'anguille ou sa chair comme esche.



## Carnet de pêche de l'anguille



N°14358\*01

Année :

Articles R. 436-64 et R. 436-45 du code de l'environnement, Arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux obligations de déclaration des captures d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) par les pêcheurs en eau douce.

### Identification du pêcheur

Nom et prénom : .....

Adhérent de l'association agréée (association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques, association agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le domaine public, association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce) : .....

N° Suivi National de la Pêche aux Engins /Suivi National de la Pêche aux Lignes .....

Adresse postale : Numéro : ..... Extension : .....

Nom de la voie : .....

Code postal :  Localité : .....

Pays : .....

Tél :

Courriel : ..... @ .....

### Informations relatives au droit de pêche

N° de l'autorisation <sup>(1)</sup> : .....

(1) : Il s'agit, le cas échéant, du numéro porté sur l'autorisation de pêche de l'anguille délivrée par le préfet (service gestionnaire de la pêche).

(2) : Préciser selon le cas : ligne simple, vermée.

(3) : Préciser selon le cas : bosselle à anguilles, nasse de type anguillère, ligne de fond, autre (à préciser).

(4) : Préciser selon le cas : anguille de moins de 12 cm (pêcheurs professionnels uniquement, si autorisés), anguille jaune, anguille argentée (pêcheurs professionnels uniquement si autorisés).

(5) : Poids en kilogramme pour l'anguille jaune et argentée (indiquer l'unité Kg) ; Poids en grammes pour l'anguille de moins de 12 cm (indiquer l'unité g).

**Le pêcheur doit être en possession de son carnet lors de toute activité de pêche**

## **Captures d'anguille en eau douce (suite et fin)**



# Civisme du pêcheur

# RESPECT DU POISSON

Lorsque vous pêchez et que vous privilégiez la gracion, il est essentiel de bien manipuler les poissons afin de les remettre à l'eau dans les meilleures conditions. Voici quelques conseils à respecter :

- Utilisez des hameçons simples si possible et sans ardillon (hameçon en inox à proscrire).
  - Privilégiez une épisette avec des mailles en plastique.
  - Veillez à manipuler le poisson correctement avec des mains mouillées.
  - Faites attention à ne pas le poser par terre ou opter pour une zone avec de l'herbe humide. Si possible, ayez un tapis de réception avec vous.
  - Attention aux branchies lorsque vous décrochez le poisson, elles sont très sensibles et vitales.
  - Si vous n'êtes pas prêt à le décrocher, laissez votre poisson dans l'eau avec l'épisette, le temps de préparer votre matériel.
  - Si vous souhaitez le photographier, faites le assez rapidement ou favorisez la photo directement au-dessus de l'eau (surtout en période estivale).
  - Pour la remise à l'eau, laissez le temps au poisson de reprendre ses esprits. Maintenez le poisson quelques instants afin qu'il puisse se ré-oxygénérer. Si vous sentez que le poisson est prêt à repartir, lâchez-le.

**Plus ces règles seront respectées, plus elles faciliteront le travail des bénévoles des APPMAs et de la Fédération pour continuer de développer la pêche de loisir et de faciliter les accès. Le respect de ces simples règles contribuera à véhiculer une image positive de notre loisir.**

# CIVISME DU PÊCHEUR

Lorsque vous êtes au bord de l'eau, quelques règles essentielles et évidentes doivent être respectées, mais encore trop souvent oubliées :

- Stationnez vos véhicules de façon à ne pas gêner le passage.
  - Lorsque vous passez par des champs ou des pâtures, veillez à respecter les cultures ou les animaux et refermez les barrières derrière votre passage.
  - Veillez à vous respecter entre pêcheurs (essayez de garder une distance raisonnable avec les pêcheurs déjà installés et à ne pas gêner les coups de pêche).
  - Respectez les autres usagers (randonneurs, cyclistes, etc.) et les riverains à proximité des rives.
  - Ramassez vos déchets après votre passage. Cela paraît évident et il est agréable de pouvoir pêcher sur des sites propres. Il est inacceptable de retrouver des déchets liés à la pêche au bord de l'eau (sac d'amorce, emballages de matériel de pêche, etc.).
  - Lorsque vous souhaitez prélever des poissons, veillez à rester dans un cadre raisonnable et respectez la réglementation. Remettez à l'eau les poissons non conservés dans les meilleures conditions.



# Pêche de la carpe de nuit

Pêcher de nuit est un exercice captivant et codifié qui permet de découvrir une nouvelle facette de la pratique de la pêche.

## RESPECTER LE POISSON DEMANDE DE SE PLIER À QUELQUES RÈGLES DU POISSON



Pour pratiquer la pêche de la carpe de nuit, elle doit se faire exclusivement sur les parcours autorisés par arrêté préfectoral. Vous pouvez les retrouver dans les pages parcours du guide (p. 36 à 47) ou sur notre carte interactive sur le site Internet de la Fédération ([www.fedepeche49.fr](http://www.fedepeche49.fr)).

**ATTENTION :** transporter des carpes vivantes de plus de 60 cm est répréhensible. Tout contrevenant encourt une amende de 22 500 € et la confiscation de son matériel pour infraction à cette règle.



Pour la pratique de cette pêche nocturne, chaque pratiquant peut utiliser jusqu'à 4 lignes montées sur cannes (avec ou sans moulinet) avec hameçon simple garni de boullettes ou d'esches végétales exclusivement. Possible toute l'année à toute heure sur des secteurs définis par arrêté préfectoral, cette pêche doit exclusivement s'effectuer du bord.

Pêcher la carpe de nuit est à la portée de tous : une carte annuelle ou deux cartes journalières consécutives suffisent. Il est interdit de conserver les carpes pêchées dans un créneau compris entre une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever. Par conséquent chaque prise devra être immédiatement remise à l'eau.



Si vous êtes témoin d'un trafic de carpe, contactez l'Union Nationale des Carpistes Libres - CATAc : [catac.trafic@yahoo.fr](mailto:catac.trafic@yahoo.fr)

## Il est interdit de pêcher avec...

Conformément aux articles R.436-34 et R.436-35 du code de l'environnement, il est interdit d'appâter les hameçons, nasses, filets, verveux et tous autres engins avec une espèce qui :

- **a une taille minimale de capture\*** : brochet, sandre, black-bass ou mullet.
- **est protégée** : lamproie\*, saumon atlantique, truite\*, omble chevalier, alose\*, ombre commun\*, brochet\*, vandoise, ide melanote, bouvière, loche de rivière et anguille.
- **est susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques** : poisson-chat, crabe chinois, écrevisse de Louisiane, écrevisse américaine, écrevisse de Californie
- **est classée dans la liste des espèces exotiques interdites d'introduction** : pseudorasbora, perche-soleil, Xénope du Cap, grenouille taureau
- **n'appartient pas à la liste des « espèces représentées » dans nos rivières** : aspe



Anguille



Brochet



Aspe



Truite



Poisson-chat



Perche Soleil



Bouvière



Écrevisse de Louisiane

# Ce qu'il faut savoir

• La pêche à l'asticot est autorisée en première catégorie.

• Sur les cours d'eau limitrophes (cours d'eau formant la limite de deux départements), c'est la réglementation la moins restrictive qui s'applique sur les deux rives de la partie concernée du cours d'eau.

• Le pêcheur doit être à proximité de ses lignes.

• Pendant les écourues, la pêche reste autorisée tant qu'il subsiste une hauteur d'eau ou un débit garantissant la vie et la circulation du poisson.

• Il est possible de cumuler des cannes à pêche et des balances pendant la même action de pêche.

• La vente du poisson par un pêcheur amateur aux lignes ou aux engins est strictement interdite, de même que l'achat du poisson à un pêcheur n'ayant pas la qualité de pêcheur professionnel.

• La pêche au lancer se définit par l'action successive de lancer et de récupérer unurre ou une esche en l'animant. L'emploi d'une canne munie d'un moulinet et utilisée posée n'est pas assimilable à la pêche au lancer, de même que la pêche à l'anglaise, au feeder ou à la bolognase.

• Les perches et autres moyens de stationnement doivent être enlevés après chaque sortie de pêche afin d'éviter toute gêne et accident de navigation.

• Le poisson-chat, l'écrevisse américaine et l'écrevisse de Louisiane font partie des espèces dites indésirables. Etant susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, leur utilisation comme esche, leur remise à l'eau, leur introduction ou leur transport vivant, sont de ce fait, interdits.



# La pêche des écrevisses

## Réglementation

Être en possession d'une carte de pêche.

6 balances à écrevisses d'un diamètre de 30 centimètres maximum par pêcheur sont autorisées.

La pêche des écrevisses américaines et de Louisiane est autorisée toute l'année (interdiction de la remettre à l'eau). La pêche des autres écrevisses est interdite.

La pêche avec une balance en aval des ouvrages est interdite dans les 200 mètres.

Pour transporter une écrevisse, elle doit impérativement être tuée sur son lieu de capture (châtrer les écrevisses\*).

\* Ceci consiste à retirer le tube digestif de l'écrevisse. Prenez entre vos doigts la partie centrale de la queue (appelée telson), vous faites un quart de tour et vous tirez. Le tube digestif sort ainsi de l'abdomen.

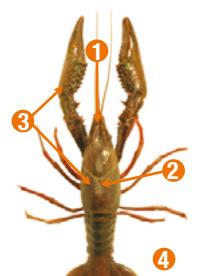
Il vous suffit de vous munir de balances à écrevisses (en vente dans les magasins de pêche), de ficelle ou de cordelette, d'un bâton avec un embout en fourche et d'appâts (croquettes, viande, etc.). Un peu de patience, le temps de les laisser venir se nourrir dans votre balance et le tour est joué !

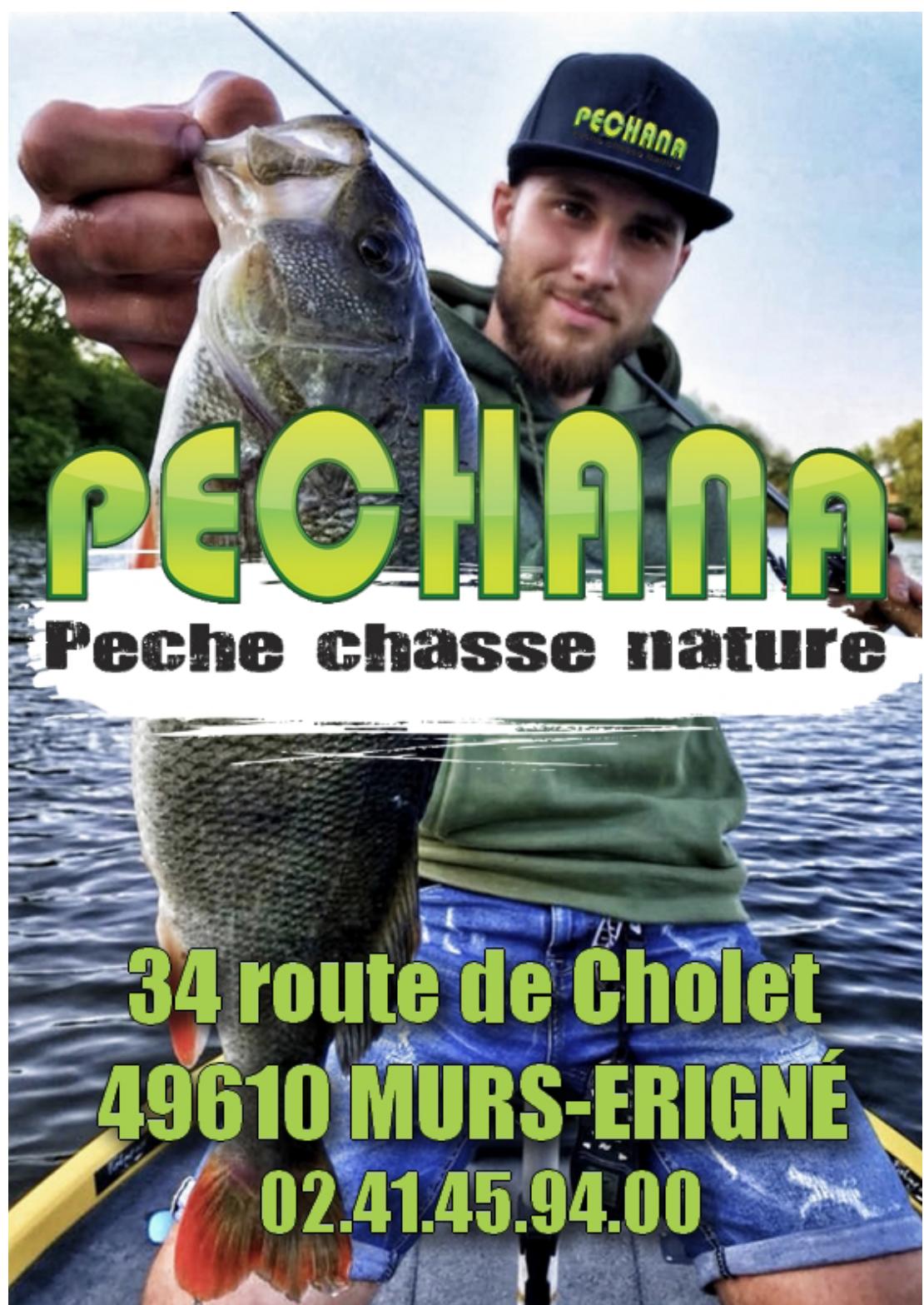
## COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

### Écrevisse américaine



### Écrevisse de Louisiane





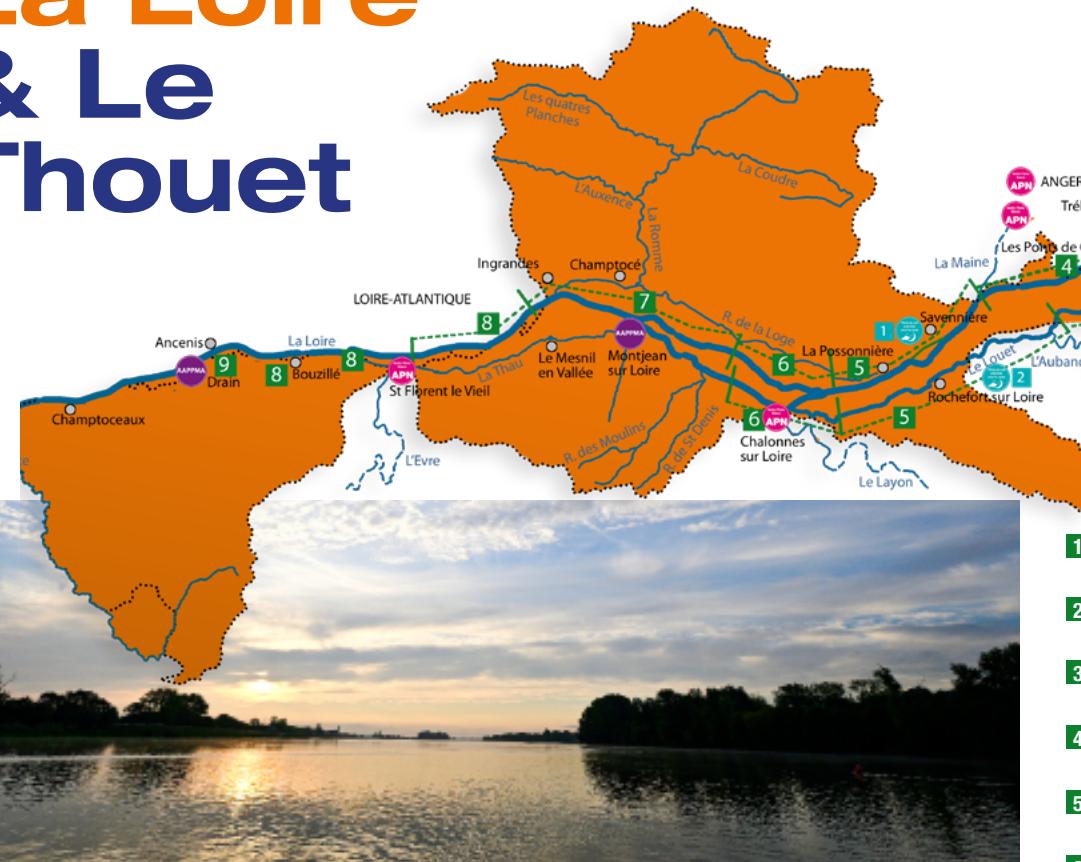
# PECHIANA

Pêche chasse nature

**34 route de Cholet  
49610 MURS-ERIGNÉ  
02.41.45.94.00**



# La Loire & Le Thouet



## SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

RIVIÈRES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1 LOIRE	Bras de la Guillemette	Bras de la Guillemette	BEHUARD	4,3
2 LOIRE	La Jubaudière	Pont des mines de houilles	ROCHEFORT-SUR LOIRE	19
3 LOIRE	Boire du Rateau	Lieu-dit « Grande rue »	SAINTE-MATHURIN	2,4
4 LOIRE	Camping de Saint Martin de la Place	Chemin de la Chapelle sur l'île de Bessé	GENNES	10,4
5 ÉTANG DE JOREAU	Délimité par des pancartes	Délimité par des pancartes	GENNES	
6 LOIRE	En aval de la Bouche Thouet	Entrée du camping de Saint Martin de la Place	SAUMUR / SAINT-ARTIN-DE-LA-PLACE / CHENEHUTTE	4
7 THOUET	Cale de mise à l'eau (derrière la caserne de pompiers)	Barrage de St Hilaire St Florent	SAUMUR	1,1

La Loire est l'artère maîtresse du département. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO jusqu'à Chalonnes sur Loire, son parcours en Maine-et-Loire présente 123 km sur les 1012 km qui en font le plus grand fleuve français. Sa source se situe en Ardèche au Mont Gerbier de Jonc et son embouchure à Saint Nazaire sur la façade Atlantique.

C'est en Anjou que le fleuve acquiert sa véritable dimension, gonflé par les eaux de la Vienne à Montsoreau et de la Maine au sud d'Angers. Le Thouet prend sa source dans les Deux Sèvres, à proximité de Secondigny. Il se jette dans la Loire à Saumur après un parcours de 32 km dans notre département.



Cours d'eau



Siège d'Association  
Agrée pour la Pêche et  
la Protection du Milieu  
Aquatique



Siège d'Association Agrée  
pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique avec un  
Atelier Pêche Nature



Parcours  
carpe de nuit

# L'Authion & Le Lathan

L'Authion naît à la limite du département et de l'Indre-et-Loire. Il s'écoule parallèlement à la Loire sur 61 km jusqu'à sa confluence située aux Ponts de Cé. Sa pente étant moins accentuée que celle de la Loire, toute sa vallée est naturellement inondable.

Son principal affluent est le Lathan sur lequel se situe le lac de Rillé.

**1** **Le Roseau Saumurois**  
leroseausaumurois@outlook.fr

**2** **Les Fervents de la Gaule**  
M. Émilien POIRIER ; 06 82 10 15 59

**3** **Les Amis de la Loire**  
M. Pierre DE SAINT VULFRAN ; 06 10 47 92 09

**4** **La Perche Trélazéenne**  
M. Bernard MERLIN ; 07 58 45 93 44

**5** **Les Gaules du Lathan**  
M. Raphaël GUIMAS ; 06 81 48 84 26

## SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

	RIVIÈRES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
<b>1</b>	AUTHION	Pont de Sorges	Passerelle du Décathlon	PONTS-DE-CÉ	2
<b>2</b>	AUTHION	Pont du Gué de Fresnes	Confluence avec la Curée	ROSIERS SUR LOIRE	10,8
<b>3</b>	LAC DE RILLÉ	Limite départementale	Secteur d'interdiction du barrage	RILLÉ	1,3
<b>4</b>	PLAN D'EAU DES YOIS	Zone P3 (matérialisée par des pancartes)	Zone P3 (matérialisée par des pancartes)	LONGUÉ	0,3



Cours d'eau



Siège d'Association  
Agrée pour la Pêche et  
la Protection du Milieu  
Aquatique



Siège d'Association Agrée  
pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique avec un  
Atelier Pêche Nature



Parcours  
carpe de nuit



# La Sarthe & Le Loir

Le Loir prend naissance en Eure et Loir. Il traverse le Loir-et-Cher puis le Sud du département de la Sarthe. Il dessine de larges méandres sur une longueur de 43 km.

La Sarthe (dans laquelle se jette le Loir à Briollay) prend sa source dans le département de l'Orne. Elle termine son parcours par un tronçon de 44 km en Maine-et-Loire. Contrairement au Loir, la Sarthe possède un régime hydraulique plus chaotique, avec de brèves mais puissantes crues.

## SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

	RIVIÈRES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1	SARTHE	En face le débarcadère de la Noë	Ruisseau des Marais	MORANNES	0,8
2	SARTHE	Station de pompage agricole	Entrée de la boire des Grandes Rivières	MORANNES	0,5
3	SARTHE	Four à Chaux	Le Theil	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	1
4	SARTHE	Du chemin de l'Oisellerie	Début du bras du moulin d'Yvray	ETRICHÉ	0,5
5	SARTHE	Barrage de cheffes	Port de Vérigné	CHEFFES	2,9
6	SARTHE	Port de Vérigné	Tête amont de l'île St Aubin	BRIOLLAIS	8,8
7	LOIR	Pont de Briollay	Bec du Loir	BRIOLLAIS	3,12
8	LOIR	Le Verdun	250m en aval du Verdun	LES RAIRIES	0,25
9	LOIR	En face le camping (défini par pancarte)	En face le camping (défini par pancarte)	DURTAL	0,25
10	LOIR	800 mètres en amont du pont autoroutier	400 mètres en aval du pont	DURTAL	1,2
11	LOIR	Cale d'Ignerelle	Limite communale Seiches - Lézigné	LEZIGNE	2
12	LOIR	Ruisseau de Suette	Port de Bronne	CORZE	0,4
13	LOIR	Définie par pancarte	Définie par pancarte	VILLEVEQUE	0,1
14	SARTHE	Tête amont de l'île St Aubin	Pont de Segré	ANGERS	4,5

### 1 L'Ablette Morannaise Brissarthoise

M. Thierry NIARD ; 06 44 20 95 30  
ablettemb49@gmail.com

### 2 Les Brochets de la Sarthe

M. Pierre GIRARD ; 02 41 42 53 49

### 3 L'Ablette Angevine

M. André MARCHAND ; 06 84 01 47 73

### 4 Les Pêcheurs du Loir

M. Patrick BARBAREAU ; 02 41 76 23 01

### 5 Aux Pêcheurs Angers Loir

M. Daniel BEAUPÈRE ; 06 35 56 18 64

### 6 Les Gaules du Loir

M. Raphaël PARIS ; 06 82 37 12 92

### 7 Les Boërs Durtalois

M. Olivier FASSEU ; 06 52 83 74 72

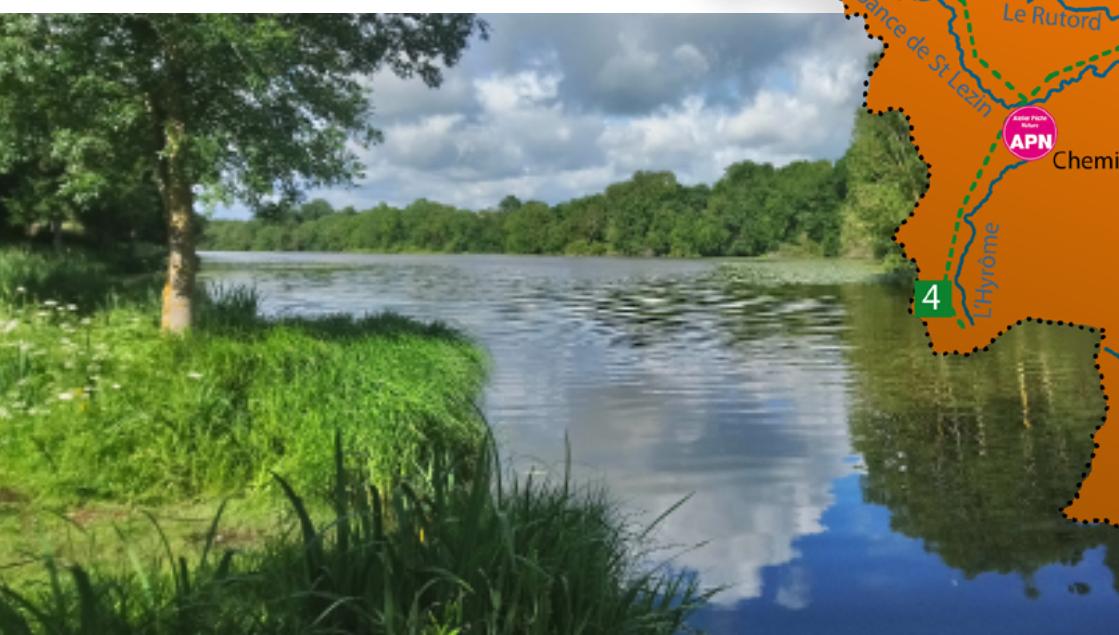


# L'Aubance Le Layon & l'Hyrôme

Le Layon prend naissance dans l'étang de Beaurepaire, à la limite des Deux Sèvres et du Maine-et-Loire. Il se jette dans la Loire à Chalonnes sur Loire après un parcours de 84 km.

Son principal affluent est l'Hyrôme, rivière de première catégorie qui passe à Chemillé.

L'Aubance traverse sur 35 km des terrains disparates dont l'association marque le passage du Bassin Parisien au Massif Armorican. Elle prend sa source sur le plateau calcaire du Saumurois, creuse sa vallée dans le schiste du sud de l'Anjou et termine son cours en empruntant la vallée de la Loire.



Cours d'eau  
**APPMA**

Siège d'Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**APN**

Siège d'Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec un Atelier Pêche Nature  
**Pêche de nuit autorisée pour la carpe**



Parcours carpe de nuit

# La Mayenne, L'Oudon & La Maine

La moitié amont de l'Oudon se situe en Mayenne et l'autre moitié en Maine-et-Loire. Ces eaux sinuent vers le sud jusqu'à Segré puis s'orientent très nettement vers l'est pour être captées par la Mayenne à la hauteur du Lion d'Angers.

La Mayenne prend sa source dans le département de l'Orne, traverse le département de la Mayenne et termine son parcours par un tronçon de 37 km en Maine-et-Loire. La nature perméable de sa vallée lui confère un régime très irrégulier marqué par des crues brutales et des débits très faibles en été.

Elle se jette dans la Maine, rivière longue de 12 km passant à Angers et qui se jette en Loire à Bouchemaine.

**1** Les Gardons de la Jaille M. Christophe GODIVEAU ; 06 30 16 85 48

**2** L'Ablette Angevine M. André MARCHAND ; 06 84 01 47 73

**3** Les Gardons de l'Oudon M. Franck JAMES ; 06 12 53 32 14

**4** Les Pêcheurs des Étangs Pouancéens M. Adrien FORESTIER ; 06 23 94 79 48

**5** Aux Pêcheurs d'Angers Loir M. Daniel BEAUPÈRE ; 06 35 56 18 64

## SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

RIVIÈRES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
<b>1</b> MAYENNE	Limite aval du camping de Ribouet	1000 mètres	LA JAILLE-YVON	1
<b>2</b> MAYENNE	Barrage de Montreuil-sur-Maine	Barrage de Grez-Neuville	MONTREUIL-SUR-MAINE	5,9
<b>3</b> MAYENNE	Barrage de Sautré	Confluence avec la Maine	CANTENAY-EPINARD	13,2
<b>4</b> MAYENNE	Limite départementale	500 mètres	LA JAILLE-YVON	0,5
<b>5</b> OUDON	Allée Jeanne Say	Allée Jeanne Say	LION-D'ANGERS	0,5
<b>6</b> MAINE	Pont de Segré	Seuil de Maine	ANGERS	4,2



Cours d'eau



Siège d'Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Siège d'Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec un Atelier Pêche Nature



Parcours carpe de nuit



# La Sèvre Nantaise La Moine & L'Èvre

## SECTEURS DE PÊCHE DE CARPE DE NUIT

RIVIÈRES	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	COMMUNE	LONG.
1 MOINE	500 mètres en amont du pont	Pont de Montfaucon	MONTFAUCON	0,5
2 ETANG DES NOUES	Ensemble des rives	Ensemble des rives	CHOLET	2,3
3 LAC DU VERDON - Rive droite	Réserve de la Roche Bonneau	50 mètres en amont du barrage	MAULÉVRIER	3,7
3 LAC DU VERDON - Rive gauche	Barrière du parking	Réserve de la Roche Bonneau	TESSOUALLE	6,4
4 ÈVRE	Lieu-dit Chambre Neuve	Consultez la carte graphique du parcours sur <a href="http://www.fedepêche49.fr">www.fedepêche49.fr</a>	MONTREVault-SUR-ÈVRE	
5 MOINE	300 mètres en amont de la cale de mise à l'eau	Délimité par un panneau sur place	LA RENAUDIÈRE	0,3

- 1 Entente des Pêcheurs de Sèvremoine M. Jean-Michel DROUET ; 06 20 43 89 05
- 2 Les Chevaliers de la Moine M. Félix DURAND ; 06 17 05 68 74
- 3 La Sauvegarde de la Moine M. Yves FEUFEU ; 06 86 83 65 53
- 4 Les Crocodiles de la Moine M. Thierry LEMASSON - [crocodiles\\_secretariat@hotmail.com](mailto:crocodiles_secretariat@hotmail.com)
- 5 La Gaule Tessouallaise M. Jules MARTIN ; 07 87 34 96 13
- 6 La Perche Maulévraise M. Jean BOUFFANDEAU ; 02 41 55 96 19
- 7 La Perche Dorée M. Laurent GAUTIER ; 06 60 30 51 87
- 8 L'Ablette Longeronnaise M. Fernando PEREIRA ; 06 12 47 58 24
- 9 Les Boërs de l'Èvre M. Pierre-Yves CAILLEAU ; 06 48 98 90 17
- 10 Les Vandoises de l'Èvre M. Claude LAURENDEAU ; 06 14 95 22 08
- 11 La Gaule Belloprataine Philippe ROUILLER ; 06 51 53 86 69
- 12 Les Martins Pêcheurs de Montrevault M. Mickaël ROUSSE ; 06 10 95 59 49
- 13 Le Sion Florentais M. Yves ROUVRAY ; 06 21 43 72 40

Seule la rive droite de la Sèvre Nantaise se situe en Maine-et-Loire sur une longueur de 13 km qui délimite la frontière sud du département avec celui de la Vendée.

En revanche la Moine, son principal affluent, parcourt 62 km dans notre département sur un total de 66 km. Ce cours d'eau arrose l'agglomération de Cholet et ses deux lacs de barrage : Ribou et Verdon.



Cours d'eau



Siège d'Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Siège d'Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec un Atelier Pêche Nature



Pêche de nuit pour la carpe

# Carte interactive



## PRÉPAREZ VOTRE SORTIE

Afin de donner un maximum d'informations aux pêcheurs, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a lancé sa carte interactive. Elle répertorie un nombre important de données sur l'ensemble du département.

Vous pourrez ainsi retrouver les informations suivantes :

- Les réserves annuelles ou spécifiques
- Les parcours carpe de nuit
- Les cales de mise à l'eau
- Les pontons sécurisés
- Les plans d'eau
- Les AAPMAs
- Les hébergements pêche

N'hésitez pas à préparer votre prochaine sortie de pêche en la consultant. Elle permet également

de vous géolocaliser depuis votre smartphone et de savoir si vous êtes ou non dans une zone de réserve ou sur un parcours de carpe de nuit par exemple.

Pensez à cliquer sur les zones ou les logos pour avoir plus d'informations lors de votre recherche. Retrouvez la carte d'interactive sur le site Internet de la Fédération de pêche ([www.fedepêche49.fr](http://www.fedepêche49.fr) – onglet « Pêcher en Maine-et-Loire » ou en bas de page depuis la page d'accueil du site).

L'ensemble des informations a été collecté par la Fédération dans le cadre d'échanges avec les AAPMAs. Elles seront améliorées ou mises à jour régulièrement.



# Listes des plans d'eau & réglementation spécifique

COMMUNES	PLANS D'EAU	AAPPMA OU AUTRES	INFORMATIONS	NAVIGATION
Angers	Etang Saint Nicolas	Ville d'Angers	Pêche des carnassiers en no-kill (brochet, sandre et black-bass). Pêche en wadding interdite.	
Angers	Lac de Maine	Ville d'Angers / Abllette Angevine	Pêche du bord autorisée sur zone délimitée. Pêche en float tube et kayak autorisée sur zone délimitée. Se conférer aux préconisations "pêche" indiquées sur les panneaux d'informations sur le site. Wadding interdit.	  
Angers	Petit Lac de Maine	Ville d'Angers / Abllette Angevine	Pêche du bord autorisée sur zone délimitée. Se conférer aux préconisations "pêche" indiquées sur les panneaux d'informations.	
Beaulieu sur Layon	Plan d'eau communal	Cachalots de l'Hyârome...	Pêche à l'aide de 2 lignes maximum.	
Beaupréau	La Loge	Gaule Belloprataine		
Bouchemaine	Etang du Boulet	Abllette Angevine		
Bouzillé	Boire Sainte Catherine	Scion Florentais		
Brain sur Longuenée	Etang Neuf	Fédération 49		
Champ sur Layon	Plan d'eau communal	Cachalots de l'Hyârome...		
Champtocé sur Loire	Boire de Champfocé	Abllette Montjeannoise	Règlement d'eau : Embarcation avec moteur électrique, float tube et kayak autorisés	  
Champtocé sur Loire	Le Pré du Marais	Abllette Montjeannoise	Une seule canne autorisée (carpodrome). Pêche sans ardillon obligatoire. Remise à l'eau obligatoire de toutes les espèces (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche interdite aux vifs et aux leurres.	
Chanteloup les Bois	Péronne	Crocodiles de la Moine	Règlement d'eau : embarcation avec moteur électrique exclusivement, moteur thermique relevé interdit. Pêche à bord d'une embarcation autorisée du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	  
Charcé Saint Ellier	Plan d'eau du Pont des Buttes	Perche Trélazéenne		
Chemellier	Plan d'eau communal	Perche Trélazéenne		
Chemillé	Coulvée	Cachalots de l'Hyârome	Étang classé en première catégorie. 2 lignes autorisées maximum par pêcheur. Pêche en float tube autorisée à partir du 1 <sup>er</sup> mai au 20 septembre 2026.	
Cholet	Ribou	Crocodiles de la Moine	Règlement d'eau : Embarcation avec moteur électrique exclusivement, moteur thermique relevé interdit. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	  
Cholet	Etang du Bois Régnier	Crocodiles de la Moine	Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Cholet	Les Nouves	Crocodiles de la Moine	Règlement d'eau : embarcation avec moteur électrique, moteur thermique relevé toléré. Du 15 avril au 31 octobre, pêche à bord d'une embarcation autorisée seulement jusqu'à 13h en semaine et 11h le week-end. Du 1 <sup>er</sup> novembre au 14 avril, pas d'horaires restrictifs pour les embarcations. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, au ver manié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	  

# Liste des plans d'eau



Pêche en bateau autorisée



Pêche en float tube autorisée



Pêche en kayak autorisée



COMMUNES	PLANS D'EAU	AAPPMA OU AUTRES	INFORMATIONS	NAVIGATION
Cholet	La Godinière	Crocodiles de la Maine	Pêche à l'aide d'une seule ligne Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poison mort ou artificiel, au ver marié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Combrée	Plan d'eau communal	Gardons de l'Oudon	Pêche du black-bass en no-kill.	
Combrée	Etang des Landes	Gardons de l'Oudon	Pêche du black-bass en no-kill. Pêche à l'aide d'une seule canne aux leurres ou à la mouche uniquement. Pêche interdite du 1 <sup>er</sup> février au 31 mai inclus.	
Coudray-Macouard	Plan d'eau du Petit Bois	Martins Pêcheurs Montreuilais et Douessins	Pêche à une seule ligne par pêcheur. Plan d'eau exclusivement réservé à la pêche au coup.	
Denée	Etang de la Grande Vallée	Perche Trélazéenne		
Drain	Boires de Drain	Amis de la Rompure	Remise à l'eau obligatoire des black-bass. Embarcations avec moteurs interdites.	   
Durtal	Chambiers	Boers Durtalois	Pêche du black-bass en no-kill à l'aide d'une seule ligne aux leurres ou à la mouche uniquement sur la zone de pêche autorisée. Remise à l'eau des poissons obligatoires (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche autorisée du 1 <sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier et du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre. Se conférer aux préconisations "pêche" indiquées sur le panneau d'informations sur le site.	
Gennes	Joreau	Fervents de la Gaule	Pêche en no-kill intégral (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche de la carpe de nuit autorisée, 3 lignes maximum par pêcheur. Pêche aux vifs interdite.	
Hôtellerie de Flée	Plan d'eau communal	Gardons de l'Oudon		
Jallais	Montatais	Vandoises de l'Evre		
Jallais – La Jubaudière	La Coudraie	Vandoises de l'Evre		
La Poitevinière	Plan d'eau communal	Vandoises de l'Evre		
La Renaudière	Les Petites Landes	Gaule Belloprataine	Une seule ligne autorisée. Pêche aux vifs et aux leurres interdite.	
La Salle de Vihiers	Etang communal	Carpe Vihiersoise		
La Tessoualle	Verdon	Entente du Verdon	Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, au poison mort ou artificiel, au ver marié, la pêche au toc, à la dandinette et aux leurres susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Le Guédeniau	Plan d'eau communal	Gaules du Lathan		
Le Marillais	Boire du Seil	Scion Florentais		
Le Mesnil en Vallée	Boire de la Grande Fosse	Scion Florentais		
Longué	Plan d'eau des Youis	Gaules du Lathan		

COMMUNES	PLANS D'EAU	AAPPMA OU AUTRES	INFORMATIONS	NAVIGATION
May-sur-Evre	La Sablière	Boers de l'Evre	Pêche à l'aide de 3 lignes maximum.	
Montjean sur Loire	Etang du stade	Ablette Montjeannaise		
Montjean sur Loire	Sol de Loire	Ablette Montjeannaise	Tous types de pêche autorisés du 1 <sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre. Pêche exclusivement du bord est autorisée sur la zone délimitée. Se conférer aux préconisations "pêche" indiquées sur les panneaux d'informations sur le site.	
Montreuil sur Loir	Etang des Bretonnières	Aux Pêcheurs d'Angers Loir		
	Etang de la Thielle		Pêche autorisée du 1 <sup>er</sup> janvier au dernier dimanche de janvier et du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre. Pêche exclusivement du bord sur la zone autorisée (se conférer aux panneaux informatifs sur place). Pêche aux vifs interdite. Pêche avec hameçon sans ardillon obligatoire. Remise à l'eau des poissons obligatoire (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique).	
Mouillerne	Plan d'eau de la Louisière	Gaules du Lathan		
	Carpodrome de la Louisière		Une seule canne autorisée (carpodrome). Pêche sans ardillon obligatoire. Remise à l'eau obligatoire de toutes les espèces (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche interdite aux vifs et aux leurres.	
Passavant sur Layon	Plan d'eau	Gaule Nœillaise	Se conférer aux préconisations "pêche" indiquées sur le panneau d'informations sur le site. Embarcations légères (pas de cale de mise à l'eau).	   
Pouancé	Etang de Saint Aubin	Pêcheurs des Etangs Pouancéens		
Pouancé	Etang de Pouancé	Pêcheurs des Etangs Pouancéens		
Rillé	Lac des Mousseaux	Fédérations 37 et 49	Carte de pêche avec timbre EHGO obligatoire pour tous les pêcheurs.	   
Saint André de la Marche	Plan d'eau communal	Entente des Pêcheurs Sèvremoine	Pêche à l'aide de 3 lignes maximum.	
Saint Lambert du Lattay	La Coudraye	Cachalots de l'Hyâme...	Étang classé en première catégorie. 2 lignes autorisées maximum.	
Saint Sylvain d'Anjou	Etang du Parc André Deslubis	Aux Pêcheurs Angers Loir	Plan d'eau (avec passerelle) : Remise à l'eau obligatoire des carpes amours.	
Tiercé	Les Tardivières	Brochets de la Sarthe	Pêche des carnassiers en no-kill (brochet, sandre et black-bass). Pêche aux vifs interdite.	
Trélazé	Le Vissoir	Perche Trélazéenne		
Trélazé	Le Pont de biais	Perche Trélazéenne		
Valanjou	Château	Cachalots de l'Hyâme...		
Vauchrétien	Les Courtilliers	Perche Trélazéenne		
Vihiers	Étang du Lys	Carpe Vihiersoise		

# Pontons partagés



RIVIÈRE	COMMUNE	LIEU-DIT	INFORMATIONS
Authion	Trélazé	Le Vissoir	P
Brocard	Le Guédeniau	Plan d'eau communal	P
Evre	La Jubaudière	La Coudraie 1	P
	La Jubaudière	La Coudraie 2	P
	Le May sur Evre	La Sablière	P
	Montrevault	Hameau de l'Evre	P
	La Boissière sur Evre	Corneau	P
	Botz en Mauges	Gévrisse (Pont Laurent)	P
	Chapelle St Florent	Coulaines	P
	Le Marillais	Chemin vert	P
	Saint Lambert du Lattay	La Coudraye	P
	Chemillé	Coulvée	P
Lathan	Mouliherne	La Louisière (grand plan d'eau)	P
		La Louisière (carpodrome)	P
	Longué	Abattoir	P
Layon	Beaulieu sur Layon	Plan d'eau communal	P
	Rablay sur Layon	Aire de loisirs	P
	Rablay sur Layon 2	Aire de loisirs	P
	Thouarcé	Moulin du Pont	P
	St Aubin de Luigné	Camping	P
	St Aubin de Luigné	Rigal	P
	Chaufonds sur Layon	En aval du pont	P
	Vihiers	Plan d'eau	P
	La Salle de Vihiers	Plan d'eau communal	P
	Durtal	En face le camping	P
Loir	Lézigné	Aval de l'ouvrage	P
	Baracé	Aval de l'ouvrage	P
	Villebœuf	Amont de l'ouvrage	P

Les pontons sont accessibles à tout pêcheur avec une priorité donnée aux personnes à mobilité réduite et aux seniors. Retrouvez la localisation exacte des pontons sur notre carte interactive ([www.fedepeche49.fr](http://www.fedepeche49.fr)).

RIVIÈRE	COMMUNE	LIEU-DIT	INFORMATIONS
Loire	Montjean sur Loire	Plan d'eau du stade	P
	Champtocé sur Loire	Boire de Champtocé	P
	Drain	Boire de la Nigaudière	P
	Mesnil en Vallée	Plan d'eau de la Grand'Fosse	P
	Bouzillé	Boire Sainte Catherine	P
	Le Marillais	Boire du Seil	P
Maine	Angers	Pont Jean Moulin	P
Mayenne	La Jaille Yvon	Ribouet	P
	Montreuil sur Maine	Aire de loisirs	P
	Pruillé	Camping	P
	Feneu	Port Albert	P
	Montreuil-Juigné	Camping	P
Moine	Chanteloup les Bois	Péronne	P
	Cholet	Godinière	P
	Saint André de la Marche	Beau rivage	P
	Saint André de la Marche	Plan d'eau communal	P
	La Séguinière	Moulin de la Cour	P
	La Renaudière	Chemin des pêcheurs	P
	Saint Crespin sur Moine	Le Gué	P
Oudon	Nyoiseau	Camping	P
	Segré	Barrage sous la Tour	P
	Pouancé	Etang de Pouancé	P
	Pouancé	Etang de Saint Aubin	P
Sarthe	Chateauneuf sur Sarthe	Amont de l'écluse	P
	Moulin d'Ivry - Etriché	Moulin d'Ivry	P
	Juvardel	Le port	P
	Tiercé	Chatelet	P
	Cheffes	Le port	P
	Champigné	Plan d'eau du Pyron	P
Sèvre Nantaise	Torfou	Foulon	P



Ponton de pêche  
sécurisé



Ponton de pêche non  
sécurisé



Ponton de pêche  
accessible à tous.



Ponton de pêche  
non accessible à tous.



P Stationnement à  
proximité du ponton.



P Stationnement distant  
du ponton.

# Cales de mise à l'eau

Pour avoir plus d'informations sur les cales de mise à l'eau (en dur ou naturelles, spécificités, dépendantes ou non du niveau d'eau, etc.), n'hésitez pas à consulter notre carte interactive sur [www.fedepêche49.fr](http://www.fedepêche49.fr).



Rivière	Commune	Lieu-dit	Rive	Infos
Evre	Beaupréau	Les Onglées	Droite	
	Montrevault	Raz Gué	Gauche	
	Boissière sur Evre	Corneau	Droite	
	Chapelle Saint Florent	Coulaines	Gauche	
Lathan	Rillé	Embarcadère		
Layon	Rablay sur Layon	Le Lavoir	Gauche	
	Saint Aubin de Luigné	Le Pont	Droite	
	Chaudefonds sur Layon	En aval du pont	Droite	
Loir	Durtal	Chalou	Gauche	
	Durtal	En face le camping	Gauche	
	Durtal	En face la château	Gauche	
	Lezigné	Ignérelle	Gauche	
	Huillé	Chaufour	Gauche	
	Baracé	Prigne	Droite	
	Seiches sur le Loir	Prigne amont	Gauche	
	Seiches sur le Loir	Prigne aval	Gauche	
	Seiches sur le Loir	Port	Gauche	
	Montreuil sur Loir	Chemin du port	Droite	
	Montreuil sur Loir	Maison Neuve	Gauche	
	Corzé	En amont du barrage	Gauche	
	Corzé	En aval du barrage	Gauche	
	Villebœuf	Le port	Gauche	
Loir	Briollay	Aval du barrage de Pont	Droite	
	Briollay	Cale du pont	Droite	
Loire	Montsoreau	Quai	Gauche	
	Saumur	Quai Carnot	Gauche	
	Saumur	Ile d'Offard	Droite	
	Saint Martin de la Place	Guinguette	Droite	
	Saint Clément des Levées	Quai	Droite	

Rivière	Commune	Lieu-dit	Rive	Infos
Loire	Gennes	En aval du pont	Gauche	
	Le Thoureil	Quai des Mariniers	Gauche	
	La Menitré	Le port	Droite	
	Saint Matherun sur Loire	En aval du pont	Droite	
	Saint Rémy la Varenne	En aval du pont	Gauche	
	Ponts de Cé	Base nautique	Droite	
	Béhuard	Bras de la Guillemette	Gauche	
	Rochefort sur Loire	Les Lombardières	Gauche	
	La Possonnière	Le port	Droite	
	Saint Georges sur Loire	Le Grand Bras	Droite	
	Chalonnes sur Loire	En amont du pont	Gauche	
	Chalonnes sur Loire	En aval du pont	Gauche	
	Montjean sur Loire	En amont du pont	Gauche	
	Montjean sur Loire	En amont du pont 2	Gauche	
	Ingrandes sur Loire	En aval du pont	Droite	
	Ingrandes sur Loire	Camping	Gauche	
Maine	Montrelais	Aire de loisirs	Gauche	
	Saint Florent le Vieil	En amont du pont	Gauche	
	Drain	Boires de Drain	Gauche	
	Champtoceaux	La Patache	Gauche	
	Louet	Denée	Pont qui tremble	
	Angers	Jean Moulin	Droite	
	Angers	Promenade de Reculée	Droite	
	Angers	Promenade de Reculée 2	Droite	
	Angers	La Rochefoucauld	Droite	
	Angers	Rocher de la Baumette 1	Gauche	
Maine	Angers	Rocher de la Baumette 2	Gauche	

Rivière	Commune	Lieu-dit	Rive	Infos
Maine	Bouchemaine	Le pont	Droite	
	Bouchemaine	Base nautique	Droite	
	Jaille Yvon	Camping	Droite	
	Chenillé-Changé	Camping	Gauche	
	Chambellay	En amont du pont	Droite	
	Montreuil sur Maine	Camping	Droite	
	Grez-Neuville	Le pont (en amont)	Gauche	
	Grez-Neuville	Ecluse	Droite	
	Pruillé	Camping	Droite	
	Pruillé	Le Port	Droite	
	Pruillé	La Roussière amont	Droite	
	Pruillé	La Roussière aval	Gauche	
	Feneu	Port Albert	Gauche	
	Montreuil-Juigné	Le Pont (en amont)	Gauche	
	Canthenay-Epinard	Le port	Gauche	
	La Tessoualle	La Tortière (Ribou)	Gauche	
Moine	Cholet	Etang des Noues		
	Chanteloup les Bois	Etang de Péronne		
	Saint André de la Marche	Clopin	Droite	
	La Renaudière	Chemin des pêcheurs	Droite	
	Chatelais	Aire de repos	Droite	
	Saint Aubin du Pavoir	Court Pivert	Droite	
Oudon	Segré	Barrage sous la Tour	Droite	
	Segré	Le Port	Droite	
	Segré	Maingué	Gauche	
	Louvaines	La Motte	Gauche	
	Louvaines	La Bordardière	Gauche	



Stationnement facile (5 places ou plus)  
Mise à l'eau pour tous types d'embarcation  
(barques, bass boats, float tubes, etc.)



Stationnement limité (3 à 4 places)  
Mise à l'eau conseillée pour embarcations  
légères (barques en plastique, en alu, etc.)



Stationnement limité (max 2 places)  
Mise à l'eau pour float tubes

Rivière	Commune	Lieu-dit	Rive	Infos
Oudon	Andigné	Port aux Anglais	Droite	
	Lion d'Angers	Le port (à côté du pont)	Droite	
	Lion d'Angers	Port (quai)	Droite	
	Morannes sur Sarthe	Pendu	Gauche	
Sarthe	Morannes sur Sarthe	Quai des Moulins	Gauche	
	Brissarthe	La Noé	Gauche	
	Brissarthe	Le port	Droite	
	Brissarthe	Le Porage	Gauche	
	Chateauneuf sur Sarthe	En amont de l'écluse	Droite	
	Chateauneuf sur Sarthe	Port Guitteau	Droite	
	Juvardeil	Le port	Droite	
	Juvardeil	Le Theil	Droite	
	Etriché	Moulin d'Ivray	Gauche	
	Tiercé	Porte Bise	Gauche	
Sèvre Nantaise	Tiercé	Chatelet	Gauche	
	Cheffes sur Sarthe	Port amont écluse	Droite	
	Cheffes sur Sarthe	Le port aval écluse	Droite	
	Verigné	Rue Seyeux	Gauche	
	Briollay	Le Port	Gauche	
	Soulaire et Bourg	La Baillie	Droite	
	Ecouflant	Rue de Sauron	Gauche	
	Ecouflant	Port Launay	Gauche	
	Torfou	Foulon	Droite	
	Torfou	Grossière	Droite	
Thouet	Montreuil-Bellay	Route du Puy	Gauche	
	Montreuil-Bellay	Île aux Moines	Droite	
	Coudray-Macouard	Bron	Gauche	
	Saint Hilaire Saint Florent	Base nautique	Gauche	

# Parcours carpe de nuit

Le Maine-et-Loire dispose d'un réseau hydrographique assez conséquent, qui offre la chance d'avoir de nombreux cours d'eau à prospecter et quelques lacs ou plans d'eau.

Conformément à la réglementation, la pêche de la carpe s'effectue de jour (30 minutes avant le lever du soleil et 30 minutes après le coucher du soleil) sur l'ensemble du département. Mais, par arrêté préfectoral, la pratique de la pêche de la carpe peut se réaliser de nuit sur des

## QUELQUES PARCOURS À TESTER !

### Lac du Verdon à Cholet

La quasi-totalité du plan d'eau est passée en parcours carpe de nuit (attention à bien repérer les zones de réserves de pêche avant votre sortie). Le cheptel de carpes est assez important sur ce plan d'eau. Si vous tombez sur une période où les poissons sont bien actifs, vous pourrez passer une belle session à coup sûr !

### Le Louet à Denée

L'intégralité du Louet est autorisée à la pêche de la carpe de nuit, soit près de 20 kilomètres ! Il offre donc un large de choix pour essayer de pêcher des carpes présentes dans les différents méandres de ce cours d'eau. A vous de trouver la bonne stratégie !



parcours autorisés pour tenter d'attraper ce poisson avec des esches végétales. Retrouvez l'ensemble de ces parcours dans notre guide de pêche ou sur notre carte interactive en se rendant sur [www.fedepeche49.fr](http://www.fedepeche49.fr).

De nombreux parcours s'offrent à vous, novices ou mordus, pour tenter une sortie d'une (ou plusieurs) nuit(s) au bord de l'eau. C'est aussi l'occasion de passer un moment de déconnexion en pleine nature !

### Authion aux Rosiers sur Loire

Profitez de ce parcours au départ du pont du Gué de Frêne jusqu'à la confluence avec la Curée, une dizaine de kilomètres en aval. Ce cours d'eau, pas très large, accueille des carpes de taille intermédiaire et certaines peuvent dépasser les 15 kilos.

### La Maine à Angers

Pour les amoureux de la pêche en plein centre-ville, l'intégralité de la Maine (en amont du seuil de Maine) est en parcours carpe de nuit. De jolis poissons pris dans cette portion de rivière dont certains peuvent dépasser les plus de 20 kilos.

### La Mayenne à Canthenay-Epinard

La Mayenne offre un long parcours depuis le barrage de Sautré jusqu'à la confluence avec la Sarthe. Certains secteurs sont accessibles du bord mais vous pouvez également mettre votre bateau à l'eau pour trouver un coin plus calme. De beaux poissons pris dans ce secteur.

# Silure à la recherche du poisson record !



Le silure est maintenant implanté depuis plusieurs dizaines d'années dans notre département et les poissons de plus de 2,50 mètres, âgés d'une trentaine d'années ou plus, ne sont plus « rares ».

La pêche du silure s'est démocratisée sur nos cours d'eau et certains pêcheurs se sont maintenant spécialisés dans sa recherche. Aux leurres, aux vifs ou avec d'autres

De nombreux lieux sont connus dans le département. Voici quelques exemples de secteurs à tester :

### La Loire à Gennes

Ce parcours est très connu au niveau national pour la pêche du silure. Devenu très célèbre avec l'organisation du Trophée Loire Silure, compétition organisée par l'AAPPMA Les Fervents de la Gaule, vous pourrez tenter de le rechercher dans les fosses de la Loire et trouver des gros poissons ! N'hésitez pas à remonter la Loire vers Saint Clément des Levées ou à descendre jusqu'à la Ménitré !

### La Mayenne à Montreuil-Juigné

Profitez de la cale de mise à l'eau située en rive gauche, en amont du pont de Montreuil-Juigné, pour mettre votre bateau à l'eau. Vous pourrez remonter jusqu'au barrage de Sautré et descendre jusqu'au barrage de Montreuil-Juigné. Un beau linéaire de pêche pour essayer de retrouver quelques beaux silures qui vivent dans les zones profondes de ce bief. Attention à la zone de réserve de pêche en aval des ouvrages.

### La Sarthe à Morannes sur Sarthe

A la limite avec le département de la Sarthe, partez à la découverte de ce joli secteur de pêche. Vous trouverez des silures qui pourront dépasser les 2 mètres voir plus. Grâce aux mises à l'eau à disposition sur le secteur, vous pourrez prospecter une grande zone.

### La Maine à Angers

En plein cœur du centre-ville, à quelques pas du Château d'Angers, vous trouverez des poissons records ! Recherchez-le dans ses zones profondes et n'hésitez pas à remonter vers la confluence de la Sarthe et de la Mayenne. Pour les plus courageux, franchissez le seuil de Maine et prenez la direction de Bouchemaine pour aller rechercher d'autres spots comme le pont de Pruniers ou le pont de chemin de fer.

### Le Loir à Baracé

Rendez-vous au niveau de la cale de mise à l'eau de Prigne en aval du barrage. Vous pourrez facilement mettre votre embarcation à l'eau et descendre ce bief du Loir, qui s'étend sur quelques kilomètres. Il y aura plusieurs spots à exploiter pour essayer de débusquer quelques silures qui vivent sur ce parcours.



# Aspe, une pêche d'adrénaline

Arrivé depuis une quinzaine d'années sur la Loire, l'aspe est aujourd'hui bien présent sur le fleuve royal mais on le trouve aussi en nombre sur le bassin versant de la Maine (Sarthe, Loir, Mayenne, etc.). Ce poisson est connu pour sa combativité et donne des sensations fortes à coup sûr. Sa pêche offre la possibilité d'aller au bord de l'eau pour une rapide session avec peu de matériel.

Poisson pouvant être lunatique, il ne faut pas se décourager et lancer à répétition pour le tenter. Des stickbaits, des jerks minnows, des jigs, ... la liste de leurres est longue pour le séduire. Ce poisson à la touche de furieux, est un vecteur de pure adrénaline pour le pêcheur. Vous pouvez trouver de poissons de plus de 80 cm et certains peuvent dépasser la barre mythique du mètre. Mais ces poissons âgés, ne sont pas les plus facile à attraper.

**Voici quelques coins dans le Maine-et-Loire pour la recherche de l'aspe :**



## La Loire à Béhuard

Au début du bras de la Guillemette, en rive droite de la Loire, vous trouverez une veine d'eau importante qui crée un fort courant et des zones de contre-courants, propices pour trouver des poissons. Pour accéder au plus près, passez par l'île de Béhuard et remonter en son amont avec votre voiture. Après quelques dizaines de mètres à pied, vous y serez ! Attention, cette zone est escarpée et l'accès est difficile.

## La Loire à La Menitré

Rendez-vous au niveau du port Saint Maur pour tenter votre chance. La période estivale sera la plus facile à pêcher mais il est possible d'essayer de le pêcher au printemps ou à l'automne malgré que le niveau d'eau peut être important. Les chasses de ce poisson sont nombreuses sur ce spot et il n'est pas rare d'en observer en bordure. Ils viennent chasser dans les bancs de petits poissons blancs.

## La Loire aux Ponts de Cé

Juste en aval du pont Dumacus, en plein cœur de la commune, vous trouverez une zone idéale pour la recherche de l'aspe. La présence des piles de pont et d'un seuil dans le fond permet de créer des belles zones de turbulence permettant la recherche de ce poisson.

## Confluence Maine/Loire à Bouchemaine

La confluence de la Maine et de la Loire abrite une belle de populations d'aspes. Depuis la rive, il est tout à fait possible de venir les pêcher. Avec des waders, il sera plus facile de les pêcher. Attention au niveau d'eau car la pêche peut se compliquer. De beaux poissons sont pris dans le secteur !

## La Sarthe à Cheffes sur Sarthe

Essayez vous à une sortie dans la boire de la Vidange, située sur la route entre Cheffes sur Sarthe et Tiercé. Avec des waders, pêchez en aval du pont (zone en réserve annuelle entre le barrage et le pont) et n'hésitez à descendre le long de la rive gauche.



# Feeder, à la recherche de beaux poissons

La pêche au feeder est une technique alternative à la pêche au coup. Avec peu d'investissement financier, si vous êtes débutants, vous pouvez vous essayer à cette pêche. Munie d'une cage que vous garnirez d'amorce et aussi d'esches, vous amorcerez un coup de pêche à plus longue distance (par rapport à la pêche sans moulinet) à l'aide d'une canne à moulinet.

Avec cette technique de pêche, vous pourrez tenter de séduire différents poissons de la famille des cyprinidés : gardons, brèmes, barbeaux, carpes, tanches, carassins, mullets, etc.

**Les zones de pêche pour vous essayer au feeder sont nombreuses. En voici quelques-unes :**

## La Mayenne à Feneu

Rendez-vous au niveau du port Albert à Feneu pour tenter d'attraper des brèmes sur ce parcours. Vous pourrez accéder facilement au site de pêche et vous aurez votre voiture à proximité, ce qui est très pratique pour emmener votre matériel. Vous disposerez d'une zone dégagée, depuis le quai.

## La Boire de Champ tocé sur Loire

Brèmes, gardons et carassins pourront remplir à coup sûr votre bourriche sur cette boire bien connue des pêcheurs. Chaque année, l'association procède à des campagnes d'arrachage de jussie pour offrir toujours la possibilité de pêcher toute l'année.

## La Loire à Ingrandes sur Loire

Pêcher au feeder sur la Loire, n'est pas le plus facile avec le courant. Pas besoin de pêcher à de longues distances pour vous essayer au feeder. La diversité de poissons qui s'offre à vous, pourra peut-être vous permettre d'attraper différentes espèces : brèmes, gardons, barbeaux, mullets, etc.



## La Maine à Sainte Gemmes sur Loire

Pêchez à proximité du marais de la Baumette, en rive gauche de la Maine, en amont du pont de chemin de fer. Ce parcours de pêche est apprécié des pêcheurs de compétition au coup car il regorge de belles brèmes. Il n'est pas exclu de prendre d'autres espèces de poissons.

## La Sarthe à Étriché

Les brèmes sont bien présentes aux Orgières, en amont du Moulin d'Yvray. Vous pouvez accéder avec votre voiture sur ce secteur de pêche. Les postes de pêche sont entretenus chaque année. Attention, la berge est haute et il faut impérativement vous munir d'une époussette.



# Pêche des écrevisses



L'année 2024 a été une année très propice à la pêche des écrevisses dans le département. Les niveaux d'eau importants et l'hiver doux auront contribué à leur développement.

Deux espèces d'écrevisses sont présentes dans le Maine-et-Loire : l'écrevisse américaine et l'écrevisse de Louisiane. Ces deux dernières appartiennent à la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques et il est donc interdit de les remettre à l'eau.

Retrouvez des informations sur la réglementation sur cette pêche en page 33 de ce document.

Profitez des premières grosses chaleurs pour attraper vos premières écrevisses. Elles seront plus actives durant la période estivale ! C'est l'occasion d'aller au bord de l'eau en famille pour passer un bon moment.



Voici quelques idées de parcours :

## Boire de Champ tocé sur Loire

La boire de Champ tocé sur Loire est un lieu connu pour attraper des écrevisses. Profitez d'une partie de pêche à la canne pour mettre des balances à écrevisses en même temps. Vous pourrez capturer des individus de belle taille.

## Plan d'eau de la Louisière à Mouliherne



Situé à l'est du département, ce plan d'eau est facilement accessible et bien aménagé. Ce sera facile pour des enfants de mettre à l'eau leurs balances et d'essayer d'attraper des écrevisses de Louisiane, présentes en nombre.

## Plan d'eau de la Sablière au May sur Evre

Plan d'eau situé au sud de la commune, très bien aménagé et facile d'accès, les pêcheurs d'écrevisses connaissent bien cet endroit ! Vous pourrez passer une bonne journée en famille ou entre amis !

## L'Authion

Difficile de situer un secteur précis sur ce cours d'eau car les écrevisses sont nombreuses dans l'Authion, ses affluents et ses canaux. A vous de vous essayer à un endroit et déplacez-vous si la pêche est infructueuse.

# Street-fishing la pêche en ville !



## L'Oudon à Segré

Rendez-vous à proximité du cinéma de Segré et tentez votre chance juste à côté sur l'Oudon. Perches, chevesnes et brochets sont présents dans le secteur. Après, n'hésitez pas à remonter dans le centre-ville et aller jusqu'au barrage de la Tour pour continuer votre balade.

## La Loire à Saumur

Tentez votre chance en rive gauche de la Loire sur les quais de la Loire. Différentes espèces de poissons carnassiers sont présents : aspes, perches, chevesnes, brochets, silures, etc. Même si la Loire peut être parfois capricieuse, elle peut aussi offrir ses trésors !

## La Loire à Chalonnes sur Loire

De la confluence de la Loire avec le Louet jusqu'en aval du pont de Chalonnes sur Loire, en rive gauche, plusieurs centaines de mètres s'offrent aux pêcheurs pour tenter les poissons : aspes, perches, barbeaux, sandres, brochets, silures, etc. Une diversité de poissons bien présente sur ce parcours !

# Pêche au coup en famille

Lorsque l'on débute la pêche, jeunes ou adultes, on commence souvent par la pêche au coup à la recherche des petits poissons tels que le gardon, le rotengle, l'ablette ou la brème.

Avec un matériel de pêche peu onéreux, un peu d'amorce et une boîte d'asticots, partez au bord de l'eau en famille pour tenter d'attraper vos premiers poissons.

## Plan d'eau de Saint André de la Marche

Situé en plein cœur de la commune, ce petit plan d'eau est idéal pour débuter la pêche. Gardons et rotengles sont bien présents sur ce lieu. Vous pourrez peut-être prendre d'autres espèces dans le plan d'eau comme des carpes ou des tanches. Vous trouverez des zones ombragées si le soleil est un peu trop fort !

## Plan d'eau de Pouancé

A la limite départementale avec l'Ille-et-Vilaine, l'étang de Pouancé est un parcours de pêche idéal pour emmener des enfants. Facilement accessible, peu profond en bordure, il offre un lieu de pêche sécurisé et riche en espèces de poissons : gardons, rotengles, brèmes, carpes, perches, etc. Attention aux poissons-chats présents sur ce plan d'eau.

## Plan d'eau du Vissor à Trélazé

Labellisé parcours famille, le plan d'eau du Vissor est un petit plan d'eau bien aménagé et empoissonné qui permet de passer une agréable journée en famille. Le parc, entourant le plan d'eau, vous permettra d'avoir un lieu sécurisé pour que vos enfants puissent jouer. Gardons et rotengles sont bien présents sur ce site.



# Pêche en float tube

C'est l'occasion de découvrir la diversité des poissons qui vivent dans nos eaux douces.

Beaucoup d'endroits existent pour aller pratiquer cette technique de pêche. Mais voici quelques lieux, faciles d'accès pour vous lancer dans cette technique :

## Plan d'eau du Lys à Vihiers

Labellisé parcours Famille, le plan d'eau du Lys offre de nombreux aménagements pour venir passer une belle journée en famille ou avec des amis au bord de l'eau : tables de pique-nique, aire de jeux, ponton sécurisé, toilettes, etc. Régulièrement rempoissonné, le plan d'eau vous permettra de réaliser de belles bourriches.

## Plan d'eau de Montjean sur Loire

Situé à côté du stade, ce plan d'eau offre un linéaire de pêche, bien entretenu, sécurisé et facilement accessible pour des enfants. Gardons et rotengles sont les espèces principales à cibler lors de votre partie pêche. Mais vous pouvez y trouver d'autres espèces de poissons.



## Etang Saint Nicolas à Angers

L'étang Saint Nicolas est en no-kill sur les carnassiers (brochets, sandres et black-bass) et impose donc la remise à l'eau obligatoire de ces poissons. Pas toujours facile de pêcher du bord, le float tube est le bon compromis pour pratiquer la pêche aux leurres. Il vous permettra de mieux prospecter cet étang.



## Le Thouet à Montreuil-Bellay

Rendez-vous sur le parcours Passion situé en aval du pont Napoléon (mise à l'eau à côté en rive gauche) jusqu'au barrage de la Salle. Vous pourrez essayer de faire une pêche multi-carnassiers car brochets, perches, sandres, black-bass et silures sont bien présents sur cette rivière.

## Lac de Ribou à Cholet

Mettez-vous à l'eau au niveau de la cale de mise à l'eau de la Tortière et partez découvrir les grandes étendues de ce lac de 80 hectares. Sandres et perches sont les poissons à privilégier. Si les poissons sont actifs, vous avez possibilité de réaliser une belle pêche.

## Etang de Péronne à Chanteloup les Bois

En plein cœur d'une grande forêt riche en biodiversité, ce plan d'eau, d'une quarantaine d'hectares environ, est un cadre idéal pour aller se ressourcer. Brochets et perches sont les espèces à cibler en priorité pour les amoureux de la pêche aux leurres.

## La Mayenne à Montreuil sur Maine

Rendez-vous sur le parking à côté de la mise à l'eau, pour vous mettre à l'eau. Sandres, perches et silures sont les poissons carnassiers les plus représentés sur le secteur. Attention aux réserves de pêche annuelle et spécifique en aval du barrage.

# La Fédération

Reconnue d'utilité publique, agréée pour la protection de la nature, la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique a des missions d'intérêt général qui ont principalement pour objet :

- de promouvoir la pêche pour tous.
- de valoriser et préserver le patrimoine piscicole et halieutique du département.
- de soutenir techniquement et financièrement les activités des 37 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du département.
- d'aménager et défendre les milieux aquatiques (plan de gestion piscicole, suivi de la qualité des milieux...).
- de former des gardes-pêche particuliers agréés par la Préfecture et assermentés par les tribunaux.
- de faire découvrir la richesse des milieux aquatiques (intervention en milieu scolaire, expositions...), en particulier à la Maison Pêche Nature.
- d'initier et apprendre les techniques de pêche (découverte et apprentissage lors des Ateliers Pêche Nature).
- de surveiller le réseau halieutique dans le cadre de missions de police de la pêche.

Grâce au versement des cotisations (lors de l'acquisition de votre carte de pêche), la Fédération peut remplir ces missions. Pour chaque adhérent, être à jour de sa cotisation est un acte citoyen en faveur du milieu aquatique et piscicole : il permet d'allouer des subventions aux AAPPMA (baux de pêche, aides aux dépenses d'entretien et d'accessibilité des cours d'eau), et de couvrir les charges de fonctionnement et de gestion de la Fédération et des AAPPMA.

## UNE ORGANISATION À VOCATION OPÉRATIONNELLE

L'organisation de la Fédération repose sur un modèle conventionnel et démocratique, qui permet de répondre à toutes les exigences : celles liées à l'environnement aussi bien que celles destinées à la pratique de la pêche dans les meilleures conditions.

### La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique est ainsi composée :

- d'un Conseil d'Administration de 10 membres élus (dont 1 désigné ADAPAEF) et dont 4 forment le bureau.
- d'une équipe de 8 salariés répartis dans différents services : administratif, développement, garderie et technique.

### LA PÊCHE EN MAINE-ET-LOIRE, C'EST :

**10 ATELIERS PÊCHE NATURE**  
**37 000 PÊCHEURS**  
**37 ASSOCIATIONS DE PÊCHE**  
**1 ASSOCIATION DE PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS (ADAPAEF)**  
**2 500 KM DE RIVIÈRES**  
**600 HA DE PLANS D'EAU**  
**49 ESPÈCES DE POISSONS RECENSÉES**



## La Maison Pêche Nature

Située à côté du siège social de la Fédération de pêche de Maine-et-Loire à Brissac-Quincé, la Maison Pêche Nature est un site pédagogique permettant l'apprentissage de la pêche de loisir et de sensibiliser le public à la protection du milieu aquatique. Depuis 2023, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, avec sa structure pédagogique, a fait son entrée, dans le Référentiel qualité en éducation à l'environnement du Graine.

Agréée par convention avec l'Inspection Académique de Maine-et-Loire, la Maison Pêche Nature propose des animations adaptées aux différents programmes scolaires (de la maternelle jusqu'à l'Université). Les animateurs de la Fédération se déplacent également au sein des écoles afin de travailler sur différentes thématiques liées aux milieux aquatiques. Elle accueille également des centres de loisirs à la demi-journée, à la journée ou dans le cadre de séjours PAJ (Point Accueil Jeunes).

Des aquariums regroupent les différentes espèces de poissons que l'on peut retrouver dans les rivières ou plans d'eau du département. Ils permettent ainsi d'expliquer la morphologie et la diversité des poissons, leurs régimes alimentaires, leurs reproductions, ... et ainsi de mieux comprendre leurs comportements. Une mare pédagogique permet de découvrir les invertébrés aquatiques. Après une pêche des petites bêtes de la mare, elles sont triées et observées à l'aide d'une loupe binoculaire dans une salle aménagée.

D'autres animations ou activités ludiques autour de différents thèmes sont également proposées :

découverte de la Reproduction Naturelle Aménagée du brochet, l'écosystème aquatique, les problèmes de dégradation et de pollutions du milieu aquatique, les familles de vertébrés, découverte de la faune et de la flore,... ou bien d'autres encore qui sont à définir avec les animateurs en amont de votre venue. Des animations autour de la pêche sont aussi proposées sur l'étang du site. Certaines animations peuvent se faire sur un site extérieur à la Maison Pêche Nature.

La Maison Pêche Nature propose également des animations pour initier le grand public (adultes et enfants) aux différentes techniques de pêche sur le site de la Maison Pêche Nature ou sur des sites extérieurs dans le département. Retrouvez le programme d'animations pour chaque période de vacances scolaires sur le site Internet de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : [www.fedepeche49.fr](http://www.fedepeche49.fr)

**EN 2025, CE SONT PLUS DE 7 300 PERSONNES (TOUS PUBLICS CONFONDUS) QUI ONT ÉTÉ SENSIBILISÉES À LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE OU INITIÉES À LA PÊCHE.**

**MAISON PÊCHE NATURE**  
**1 280 rue de la Gachetière**  
**Montayer- Brissac-Quincé**  
**49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE**  
**Tél. : 02 41 87 57 09**  
**[secretariat@fedepeche49.fr](mailto:secretariat@fedepeche49.fr)**

# Animations Pêche

À l'occasion des vacances scolaires, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique propose un programme d'animations afin d'initier ou de perfectionner jeunes ou adultes aux différentes techniques de pêche. Les animations se déroulent sur le site de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé ou sur d'autres sites du département.

## Pêche au coup

C'est la manière la plus simple et la plus adaptée pour découvrir la pêche. Vous tenterez d'attraper gardon, rotengle, ablette ou brème à l'aide d'une canne télescopique et d'une ligne de pêche.

## Grande canne

Technique de pêche très utilisée pour la pêche de compétition, elle reste aussi ouverte à la pêche de loisir. Vous apprendrez à manipuler et à déboîter la canne de 9,50m, vous entraîner à lancer avec précision votre amorce ou ferrer votre poisson.

## Feeder

Une technique pour pêcher au coup mais avec un moulinet ! Technique idéale pour attraper des poissons à l'aide d'une cage remplie d'amorce, l'utilisation de ce type de matériel permettra de pêcher à plus longue distance.

## Carnassiers aux leurres (bord)

Pêche itinérante qui consiste à prospecter différentes zones à la recherche des poissons carnassiers tels que le brochet, le sandre, la perche ou le black-bass. Venez découvrir la pêche aux leurres et les animations adaptées.

## Float tube

Embarcation gonflable pour pêcher les carnassiers, elle permet de pêcher des endroits difficiles d'accès en bateau ou du bord. Vous découvrirez les plaisirs de la pêche, les pieds dans l'eau, à la recherche du poisson.



## Bateau

Afin de diversifier son offre, des animations de pêche aux leurres en bateau seront proposées durant l'année. L'occasion de se déplacer sur différents postes de pêche facilement et de découvrir une autre approche pour cette technique de pêche.

## Pêche des écrevisses

Des questions sur la pêche des écrevisses ? Profitez d'un temps d'animation pour découvrir les espèces d'écrevisses présentes dans nos cours d'eau, le matériel nécessaire et connaître la réglementation.

**Le nombre de participants est limité en fonction de la technique de pêche proposée. L'ensemble du matériel est fourni. Les animations sont encadrées par des salariés de la Fédération ou des guides de pêche conventionnés, titulaires d'un BP JEPS Pêche de Loisir.**

Le programme des animations est diffusé avant chaque période de vacances scolaires sur [www.fedepeche49.fr](http://www.fedepeche49.fr).

## MAISON PÊCHE NATURE

1 280 rue de la Gachetière  
Montayer- Brissac-Quincé  
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE  
Tél. : 02 41 87 57 09  
[secretariat@fedepeche49.fr](mailto:secretariat@fedepeche49.fr)

# Animations Nature

La Maison Pêche Nature propose des animations de sensibilisation des milieux aquatiques. Découvrez quelques une de nos animations ci-dessous. Si vous êtes intéressés par une de ces animations ou pour répondre à un projet en particulier, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter !

## Visite de la Maison de Pêche Nature

Découvrez la faune aquatique des eaux douces du Maine-et-Loire au travers différentes activités ludiques. Au programme : observation des espèces piscicoles du Maine-et-Loire dans les aquariums puis pêche des invertébrés dans la mare pédagogique et identification des petites bêtes.

## A la découverte des poissons

Venez découvrir les aquariums et la pisciculture de la Maison de Pêche Nature afin d'en connaître un peu plus sur les poissons qui peuplent les eaux douces du département. Le brochet, espèce emblématique du Maine-et-Loire, sera mis à l'honneur.

## Découverte des petites bêtes de la mare

Épuisette et eau en main, venez découvrir la richesse des milieux aquatiques et ses petites bêtes. Après la pêche, une observation sera réalisée, vous allez devenir incollables sur elles !

## Découverte de la faune et de la flore

Partez pour une balade animée par des activités ludiques sur la faune et la flore, vous découvrirez la richesse des milieux aquatiques.

## Découverte des oiseaux

Équipés de jumelles, venez observer les oiseaux au cours d'une promenade ornithologique.

## Découverte des libellules

Partez à la découverte des libellules et des demoiselles. Qui sont ces drôles insectes ?



## Balade contée

À travers une balade contée, venez découvrir la faune et la flore de l'étang.

## Découverte des amphibiens

Crapauds, grenouilles, salamandres et tritons qui-sont-ils ? C'est l'occasion d'en connaître un peu sur ces espèces ! Observations et activités ludiques sont au programme. Avez-vous la chance d'observer des larves de salamandres et de tritons ? De voir l'évolution d'un têtard ? Ou réussirez-vous à attraper une grenouille ?

## Grand jeu Enquête policière nature

Le commissaire de police nature a retrouvé une victime au bord de l'étang. Les détectives vont devoir enquêter. Traces et indices ont peut-être été laissés par le(s) coupable(s).

## En quête de biodiversité

Jeu de piste pour découvrir la biodiversité de l'étang de la Maison Pêche Nature.



Membre du réseau du Graine Pays de la Loire depuis de nombreuses années, notre Fédération a intégré le Référentiel qualité en éducation à l'environnement du Graine en 2023.

Cela signifie que nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue de la gestion de notre structure et de nos pratiques pédagogiques.

Pour en savoir plus sur ce référentiel qualité, ces critères et les valeurs qu'il porte, rendez-vous sur le site internet du Graine Pays de la Loire <https://graine-pdl.org/demande-qualite/>

# Ateliers Pêche Nature

## POUR S'INITIER AUX TECHNIQUES DE PÊCHE

Les Ateliers Pêche Nature (APN ou écoles de pêche) sont animés par des bénévoles des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Ils permettent d'initier des jeunes pêcheurs ou moins jeunes aux techniques de pêche et de les sensibiliser au milieu aquatique. C'est l'occasion de découvrir que la rivière est un milieu fragile et que la vie sous l'eau est très riche.

Différents objectifs sont fixés au cours des ateliers :

- le respect du poisson, les comportements et les modes de vie des différents poissons de la rivière, les techniques de pêche, la notion de capture raisonnée.
- la prise de conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune et de la flore, de l'impact des actions de l'Homme sur le milieu, etc.
- le respect de soi et des autres usagers de l'eau lors d'une action de pêche.

Un chargé de développement de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique coordonne le réseau de bénévoles et les forme pour avoir une cohérence entre les différents APN.



Il peut être aussi amené à venir participer à une journée d'animation ou accueillir des APN sur le site pédagogique de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé.

Le coût d'une inscription est modeste (ou gratuit) et l'ensemble du matériel est fourni. Le but est de donner le maximum de compétences pour amener les participants à la pratique des techniques de pêche de façon autonome.

**En Maine-et-Loire, les associations organisent des APN et permettent d'initier des jeunes ou adultes à différentes techniques de pêche :**

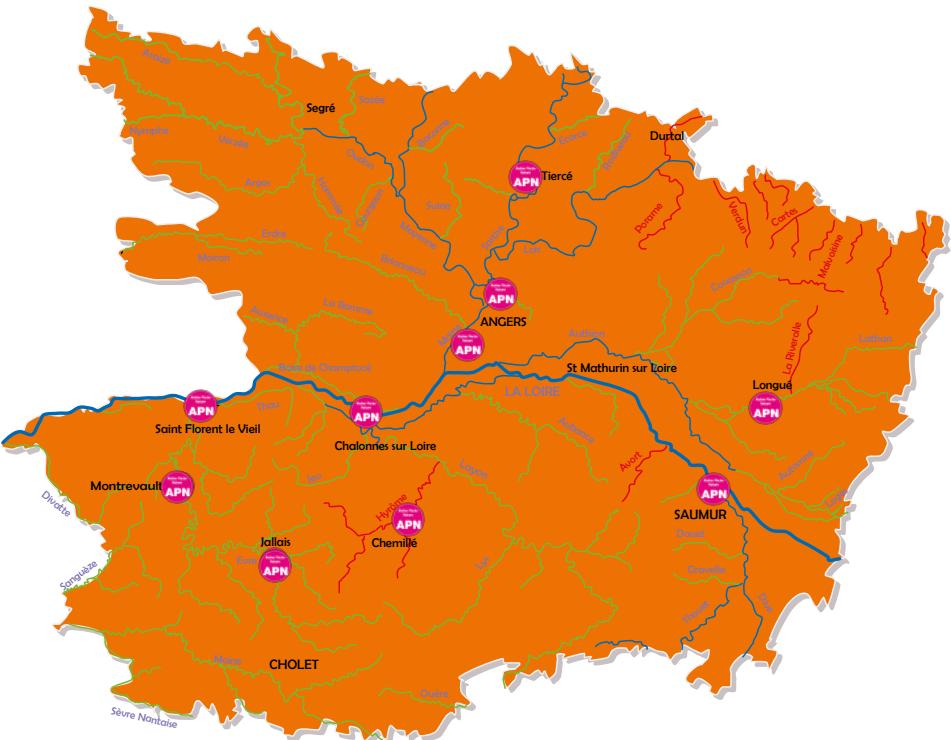
- pêche au coup
- pêche au coup au moulinet (feeder)
- pêche des carnassiers
- pêche de la carpe

Les animateurs sont formés aux premiers secours par le biais de la formation PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1).

Si vous êtes intéressés pour participer à un APN, consultez la carte sur la page de droite pour découvrir le lieu le plus proche de chez vous.

Les associations de pêche peuvent aussi faire découvrir la pêche sur des demi-journées avec par exemple des centres de loisirs, des écoles, des maisons de retraite, etc...

Ces animations sont encadrées par la signature d'une convention d'animation.



AAPPMA	LIEU	RESPONSABLE	CONTACT	TYPE DE PÊCHE ENSEIGNÉE	PÉRIODE
ABLETTE ANGEVINE	Angers	Alain Augelle	06 61 43 09 49 / ablette.angevine@orange.fr	coup - carnassier - feeder	février à octobre
AUX PÊCHEURS D'ANGERS LOIR	Angers	Daniel Beaupère	06 35 56 18 64 / auxpecheursdangersloir@gmail.com	coup - feeder	vacances scolaires
BRÈME CHALONNAISE	Chalonnes sur Loire	Julien Bompas	06 63 21 08 72	coup - carnassier - feeder	juin
CACHALOTS DE L'HYRÔME ET DU LAYON	Chemillé	Loïc Baumard	02 41 30 67 29 / cachalots.hyrôme.layon@gmail.com	coup - carpe - carnassier - truite	mars à juin
GAULES DU LATHAN	Longué	Arnaud Guimas	06 81 48 84 26	carnassier	octobre
MARTINS-PÊCHEURS DE MONTREVault	Montrevault	Mickaël Rousse	06 10 95 59 49	coup	
SAINT FLORENT LE VIEIL	St Florent	Yves Rouvray	06 21 43 72 40 / yves.rouvray@live.fr	coup - carnassier - feeder club pêche - multi-pêche	avril à mai septembre à juin
ROSEAU SAUMUROIS	Saumur	Jacques Desman	06 42 00 85 69	coup - carnassier	avril à octobre
BROCHETS DE LA SARTHE	Tiercé	Pierre Girard	02 41 42 53 49 / lesbrochetsdelasarthe@hotmail.fr	carnassier	avril à juin

# Junior Fishing Tour

## Leurres et Coup



Le Junior Fishing Tour (JFT), c'est une compétition tous niveaux pour les jeunes pêcheuses et pêcheurs, fruit du partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP).

2 types de circuits sont proposées :

- « JFT Coup » pour la pêche au coup
- « JFT Leurres » pour la pêche des carnassiers du bord

2 catégories d'âge :

- Juniors : moins de 14 ans
- Espoirs : 14 à 17 ans



Les meilleurs participants sont ensuite sélectionnés par catégories d'âge pour les finales régionales, qui détermineront à leur tour les qualifiés pour les grandes finales nationales. À chaque manche : des lots pour tous et des dotations offertes par de grandes marques de pêche pour les podiums.



# Clubs

## Pêche et Nature

Soucieuse de transmettre ses valeurs et de rapprocher les jeunes des milieux aquatiques, la Fédération a mis en place de nouveaux clubs fédéraux dédiés à la pêche aux leurres et à la découverte de la nature. Ces initiatives rencontrent déjà un franc succès et témoignent de l'intérêt grandissant des jeunes pour des activités en lien avec l'environnement.

### Un club pêche aux leurres très apprécié

Organisé de septembre à novembre 2025, le club pêche aux leurres s'est articulé autour de 8 demi-journées d'animations. Complet dès son ouverture, il a accueilli 6 jeunes motivés et curieux de découvrir ou d'approfondir la pêche des carnassiers.

Au fil des séances, les participants ont été sensibilisés aux différentes espèces de poissons carnassiers présentes dans nos cours d'eau ou nos plans d'eau, à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux bonnes pratiques liées à la préparation et à l'utilisation du matériel. La théorie a rapidement laissé place à la pratique, avec des sorties organisées sur plusieurs parcours du département.

Pêche du bord, en float tube ou en bateau : les jeunes ont pu découvrir différentes approches et techniques,



tout en évoluant dans des conditions variées. Ce club a remporté un franc succès, tant par l'enthousiasme des participants que par la qualité des échanges et des apprentissages.

### Un nouveau club nature pour se reconnecter à l'environnement

En parallèle, la Fédération a lancé un club nature, une nouveauté pour cette année. Pour cette première édition, 7 jeunes ont rejoint l'aventure. Le club propose une séance par mois, de septembre 2025 à juin 2026, afin d'offrir un suivi régulier et une immersion progressive dans la découverte du vivant.

Les activités sont volontairement diversifiées : découverte des poissons et de leurs habitats, construction d'hôtels à insectes et de nichoirs, installation de pièges photographiques pour observer la faune présente à proximité des milieux aquatiques, initiation à la pêche au coup, et bien d'autres actions encore.



L'objectif est clair : connecter les jeunes au plus près de la nature, leur faire comprendre le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres, et les sensibiliser à leur protection à travers des expériences concrètes et ludiques.

# La Maille d'Anjou

## RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE DE LA PÊCHE AUX ENIGNS

Tout engin utilisé doit être identifié par une plaque en matière inaltérable, sertie ou rivée, comportant le numéro de licence ou le nom suivi de la lettre A.

L'utilisation des engins, y compris les cordées et les balances, est interdite sur une distance de 200 mètres à l'aval des barrages et écluses sur les eaux du domaine public. Pour les nasses rigides, obligation d'une maille égale ou supérieure à 40 mm.

Seules les nasses rigides (bosselles, tambours, ...) sont autorisées pendant la période de fermeture du brochet et du sandre du 26 janvier 2026 au 24 avril 2026 (arrêté préfectoral). Pendant cette période, il est interdit de conserver un brochet ou un sandre quelle que soit sa taille.

Il est interdit de manœuvrer ou de relever les nasses ou ancriaux (à l'exception des bosselles et nasses anguillères) entre le samedi 18h et le lundi 6h.

### Licence de pêche particulière

- 3 nasses anguillères ou bosselles.
- 1 nasse à poissons, rigide.
- 3 cordées munies pour l'ensemble de 18 hameçons maximum.
- 4 lignes montées sur cannes (réciprocité départementale lancer compris).
- 1 nasse à lamproie (sauf dans le bassin de la Maine).
- 6 nasses à écrevisses ou à poissons-chat.
- 1 carrelet sur les lots de l'état.
- 1 épervier.

### Licence de petite pêche

- 3 nasses à poissons ou ancriaux.
- 1 carrelet (25 m<sup>2</sup> maximum) ou 1 coul (1,5m de diamètre maxi).
- 1 épervier.
- 3 cordées munies pour l'ensemble de 18 hameçons maximum.
- 3 nasses anguillères ou bosselles.
- 4 lignes montées sur cannes (réciprocité départementale lancer compris).
- 1 nasse à lamproie.
- 6 nasses à écrevisses ou à poissons-chats.

Association Départementale Agrée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire

### Les licences peuvent être retirées

Domaine Public (Loire, Authion, Layon, Thouet, Dive)  
Direction Départementale des Territoires – services des eaux et forêts  
15 bis, Rue Dupetit Thouars - 49047 ANGERS  
Tél. : 02 41 86 66 63

Domaine transféré au CD49 (Maine, Sarthe, Mayenne, Loir et Oudon)  
Chez M. Michel VEAUX  
6 rue de l'Orneau Blanc - 49000 ECOUFLANT- Tél. : 06 73 98 76 13

### Les cartes sont disponibles

- Pour le secteur Loire (lots L – Louet – Layon)  
Chez M. William ALBERTIER  
30 avenue du stade  
49170 LA POSSONNIERE  
Tél. : 06 89 81 24 64
- Pour le secteur Loire (lots K – Thouet – Authion - Dive)  
Chez Jacques MEUNIER -  
9 quai des Mariniers  
Le Thoureil – 49350 GENNES VAL DE LOIRE  
Tél. : 06 71 97 47 60

### La carte étant réciproitaire, vous bénéficiez à ce titre de :

- 6 balances à écrevisses
- 1 carafe à vairons (2 litres maximum)



## Tarifs carte de pêche et licences 2026

Carte de pêche pour adhérent ADAPAEF **98,50 €**

Des frais postaux fixés à 5 € sont ajoutés pour l'envoi des documents.

### LICENCE DOMAINE PUBLIC

Petite Pêche En attente

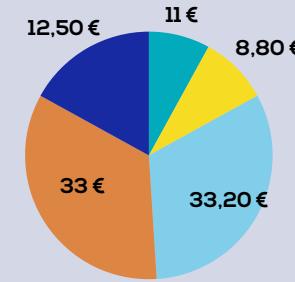
Particulière En attente

### LICENCE DOMAINE TRANSFÉRÉ

Petite Pêche En attente

Particulière En attente

### RÉPARTITION DES COTISATIONS



Maille d'Anjou  
Fédération Nationale  
Fédération départementale  
CPMA  
Agence de l'eau

### SIÈGE DE L'ASSOCIATION

ADAPAEF / Maille d'Anjou  
BP N°3 – 49170 LA POSSONNIERE  
Tél : 06 37 56 20 83  
yanmallet@orange.fr

Envoi du courrier, merci d'adresser à :  
La Maille d'Anjou - 8, rue du Pressoir Rouge  
49290 CHALONNES SUR LOIRE

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LE SITE INTERNET [www.adapae49.fr](http://www.adapae49.fr)

GUIDE DE PÊCHE 2026

# Hébergements Pêche

La Fédération Nationale de la Pêche en France a défini une stratégie nationale de développement du loisir pêche articulé autour des axes suivants :

- la valorisation des sites de pêche par la constitution d'un réseau de parcours de pêche adapté à la demande et la labellisation de parcours ;
- l'offre d'hébergements, de services et d'animations adaptées aux clientèles ;
- la communication et la promotion du loisir pêche.

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure l'enregistrement des demandes par les hébergeurs désireux d'être labellisés, et effectue également les visites de contrôle.

L'attribution du label est conjointement validée par la fédération de pêche 49 et Anjou Tourisme à l'occasion d'une commission qui se tient une fois par an.

Il peut être attribué à des chambres d'hôtes, gîtes, hôtels, villages de vacances, campings, pour lesquels les propriétaires ou les exploitants en font la demande.

Ces hébergements doivent répondre à certains critères.

## En Anjou, les hébergements labellisés sont :

- Camping Portes de l'Anjou à Durtal  
02 41 76 31 80
- Camping Les Nobis d'Anjou  
02 41 52 33 66
- Gîte Le Buisson à Chalonnes sur Loire  
06 10 99 55 67
- Le Gîte Le Pré à Rablay sur Layon  
02 41 78 39 05
- L'Amour de la Loire - Ingrandes sur Loire  
06 23 92 16 31
- Camping Le Morédéna à Morannes sur Sarthe  
02 41 42 76 95
- Camping l'Orée des Boires à Drain  
06 72 02 93 89
- Gîte et chambres d'hôtes Les Remparts à Montreuil-Bellay  
06 76 71 22 82



Parmi les principaux, nous pouvons citer :

- la proximité avec des lieux de pêche;
- le propriétaire doit justifier de l'ouverture de sa location durant la période de pêche (5 mois minimum pour les campings);
- une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé (stockage matériel, séchage...), d'un point d'eau, et de moyens de conservation des appâts vivants (réfrigérateur et bac à vif).

Le label est gratuit et valable pour une durée de 5 ans.

# Devenez bénévole !

## S'INVESTIR DANS UNE APPMA À LA PORTÉE DE TOUS

Le monde de la pêche en France est un réseau d'associations, appelées APPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) composées exclusivement de bénévoles. Ces dernières gèrent et protègent les milieux aquatiques et œuvrent pour la promotion et le développement de notre loisir. Votre carte de pêche n'est pas une simple autorisation pour pratiquer votre loisir : elle fait de vous un membre de votre APPMA. Elle vous donne le droit d'assister à l'Assemblée Générale de votre association et de faire remonter vos idées ou vos remarques.

Vous disposez donc de deux grandes missions propres au réseau : développer le loisir pêche et protéger les milieux aquatiques. Plusieurs moyens sont à votre disposition pour y arriver !



La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique recherche également des bénévoles pour aider sur des manifestations de promotion de notre loisir pêche (Journée Nature Junior à Bouchémaîne en juin, Fête de la Pêche et de la Biodiversité à Brissac-Quincé en septembre etc.). N'hésitez pas à nous contacter au 02 41 87 57 09 pour plus d'informations.

A travers ces événements, c'est l'occasion de transmettre notre passion et nos connaissances à des jeunes ou des adultes désireux d'en connaître plus sur la pêche et les milieux aquatiques.



## PARTICIPER AUX ACTIONS DE VOTRE APPMA

### Actions de protection des milieux aquatiques

Empoisonnements, nettoyages de rivières, travaux de restauration de cours d'eau, actions de police de la pêche en tant que garde pêche particulier sur le territoire de votre association... Beaucoup d'actions sont possibles pour protéger nos cours d'eau et les espèces qu'ils abritent, afin que notre loisir reste un pur bonheur !

### Actions de promotion du loisir pêche

Concours de pêche, Ateliers Pêche Nature, animations au bord de l'eau, événements, ... Les APPMA peuvent mener beaucoup d'actions pour promouvoir le loisir pêche. Faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques sont essentiels et nécessitent des bénévoles pour y arriver. Pour que notre loisir perdure, il est primordial que le grand public soit sensibilisé à la protection des milieux aquatiques et qu'il puisse découvrir la pêche. Beaucoup d'entre nous ont pu découvrir la pêche grâce une personne de son entourage. Il est essentiel que chaque pêcheur transmette son savoir aux générations futures.

N'hésitez pas à contacter votre association pour avoir plus d'informations ou à suivre les supports de communication de votre APPMA.



**Protégez-vous  
du risque électrique.**  
Découvrez tous  
nos conseils sur  
**Tension-Attention.fr**

**enedis**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Le réseau  
de transport  
d'électricité

# Partenariat avec des guides de pêche

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a signé des conventions de partenariats avec des guides de pêche du département.

L'objectif : assurer une complémentarité et une continuité dans les animations déjà proposées par la Fédération et dans les Ateliers Pêche Nature.

Les guides de pêche, comme les salariés de la Fédération, vous accompagnent pour la découverte et/ou le perfectionnement d'une ou plusieurs

Laurent GOUPIL



Techniques : pêche aux leurres

Basé sur la commune de Saint-Florent-le-Vieil, il pêche depuis longtemps sur la Loire et ses boires ainsi que l'Evre. Il n'hésite pas à pratiquer sa passion à la recherche des poissons carnassiers (brochets, sandres, perches, etc.) dans d'autres rivières ou plans d'eau du département.

Il propose de vous initier ou de vous perfectionner à la pêche aux leurres du bord, en bateau ou en float tube. Il peut également vous proposer de vous initier à d'autres techniques de pêche en eau douce (coup, feeder, etc.). Il propose également des sorties de pêche aux leurres en mer depuis le port de Pornic.

Contact

Tél. : 06 64 22 25 99  
Email : goupil.laurent049@gmail.com  
Site web : [www.goupilpeche.fr](http://www.goupilpeche.fr)  
Facebook : Goupil Pêche

Ludovic PAILLAT



Techniques : pêche aux leurres et  
pêche à la mouche

Installé à Saint-Martin-du-Bois depuis 2016, il sillonne l'Oudon et la Mayenne en quête de brochets, sandres, silures et black-bass aux leurres. Il recherche aussi le chevneu à la mouche dans le bras mort de la Sarthe à Cheffes sur Sarthe, dans la Maine près d'Angers et dans la Loire en Touraine.

Il propose des guidages de pêche aux leurres en bateau sur l'ensemble du réseau hydrographique de la région du Lion d'Angers ainsi que des initiations de la pêche à la mouche.

Il peut vous proposer aussi des initiations pour d'autres techniques de pêche.

Contact

Tél. : 06 48 68 70 04  
Email : ludox79@wanadoo.fr  
Site web : [www.artnpeche.com](http://www.artnpeche.com)  
Facebook : Art'npeche

# Pêcheurs sentinelles de nos cours d'eau

La présence des pêcheurs au bord de l'eau est primordiale pour la préservation des milieux aquatiques. Ce sont des sentinelles au service de la surveillance et de la protection de nos rivières et de nos plans d'eau.

Depuis plusieurs étés, il est de plus en plus courant de retrouver des poissons piégés suite à des abaissements des niveaux d'eau et au changement des conditions météorologiques. Les derniers étés ont plutôt été défavorables pour nos cours d'eau et plans d'eau avec des épisodes de sécheresse.



Exemple de pollution.

La Fédération peut réaliser de nombreuses pêches de sauvetage suite à des signalements de pêcheurs ou d'autres usagers. Il est de plus en plus fréquent de retrouver des petits cours d'eau avec des ruptures d'écoulement qui impactent la faune et la flore, et notamment les poissons. Les températures élevées provoquent une chute du taux d'oxygène et sans intervention humaine, les poissons peuvent être condamnés.



Exemple de mortalité piscicole.

Les pêcheurs sont souvent les premiers lanceurs d'alerte sur des constats de mortalité piscicole, pollutions, braconnage, ... Etre pêcheur, c'est aussi être un amoureux de la nature tout en pratiquant sa passion.

Toutes les informations observées sur le terrain, peuvent être remontées à la Fédération qui pourra intervenir ou alerter les autorités compétentes.

**Si vous êtes témoin de telles situations, contactez la Fédération :**

- au 02 41 87 57 09 (laissez un message sur le répondeur en dehors des heures d'ouverture)
- ou par mail : [secretariat@fedepêche49.fr](mailto:secretariat@fedepêche49.fr)

**Vous pouvez également contacter l'Office Français de la Biodiversité :**

- au 02 41 47 29 82
- ou par mail : [sd49@ofb.gouv.fr](mailto:sd49@ofb.gouv.fr)

**N'hésitez surtout pas à y ajouter des photos avec les indications les plus précises possibles ainsi que vos coordonnées téléphoniques pour que notre action soit la plus rapide et la plus efficace.**

**L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les fédérations départementales de pêche pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.**

**→ J'agis et je mobilise sur les priorités pour l'eau en Loire-Bretagne :**

- des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés,
- un littoral préservé,
- la réduction de toutes les pollutions,
- la préservation de la santé en protégeant les eaux destinées à l'alimentation en eau potable,
- des risques inondations mieux anticipés,
- des citoyens informés et sensibilisés,
- une action renforcée face à l'urgence climatique.

**[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)**

9 avenue Buffon CS 36339  
45063 Orléans CEDEX 2



02 38 51 73 73 • [contact@eau-loire-bretagne.fr](mailto:contact@eau-loire-bretagne.fr)



# Maison de la Pêche et de la Nature

Un parcours pour comprendre

## L'EAU & LA VIE

Située à Brissac-Quincé, la Maison Pêche Nature est l'outil pédagogique de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Ce site d'éducation à l'environnement et de promotion du loisir pêche, est reconnu par les services de l'état (éducation nationale et jeunesse et sports) pour l'accueil des scolaires, des centres de loisirs et des séjours Point Accueil Jeune (durant la période estivale).



La Maison Pêche Nature propose des animations pêche (initiation ou perfectionnement) et des animations de découverte des milieux aquatiques. Elle accueille chaque année différents types de publics : scolaires, centres de loisirs, grand public, etc.

Les animations se déroulent sur son site pédagogique à Brissac-Quincé ou sur d'autres sites du département.



Maison Pêche Nature  
Maison de la Pêche et de la Nature  
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE  
[www.lespescne929.fr](http://www.lespescne929.fr) - 02 41 87 57 69